

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 21 octobre 2009

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 5 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 5 ABSENCES MOTIVÉES
- 5 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 COMMUNICATIONS
- 6 PRISE EN CONSIDÉRATION DE TROIS PROPOSITIONS DE DÉCRET
- 6 DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET ET DE TROIS PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
- 7 QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- 7 de M. Senesael sur « le label de qualité pour les homes en Région wallonne », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances,
- 8 de Mme Simonis sur « le manque de place dans les centres d'hébergement pour les personnes souffrant d'un handicap mental », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances,
- 8 de M. Tachenion sur « le rapport du 15 octobre 2009 de l'asbl Passe-Muraille et l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite »; de Mme Bertouille sur « le rapport de l'asbl Passe-Muraille, relatif à l'accessibilité des bâtiments publics », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, en son nom et au nom de Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
- 10 de Mme Saudoyer sur « le dispositif d'éclairage automatique de terrains de football en cas d'atterrissage nocturne d'un hélicoptère médicalisé d'intervention rapide », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
- 10 de M. Kilic sur « le soutien aux investisseurs d'infrastructure dans le cadre du projet de la Coupe du monde de football en 2018 », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
- 11 de Mme Kapompolé sur « la grève spontanée déclenchée ce lundi 19 octobre 2009 par les transports en commun de Mons », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
- 11 de M. Borsus sur « le refus du contournement de Beauraing », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
- 12 de M. Mouyard sur « les derniers incidents à l'Institut national des radioéléments à Fleurus », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
- 13 de Mme Cremasco sur « l'absence de promotion d'intermodalité à la gare des Guillemins à Liège », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
- 13 de M. Prévot sur « le constat sévère au sujet du développement des spin off et les réponses du Gouvernement », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,

14 de M. Bouchat sur « les mesures à prendre pour lutter contre le nombre élevé de tués sur les routes luxembourgeoises », et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

15 de M. Desgain sur « le financement de la lutte climatique des pays en voie de développement survenu hier en Conseil des ministres européen des finances et la réaction des ministres de l'environnement qui se réunissent ce jour », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

16 INTERPELLATIONS

16 de M. Crucke sur « l'innovation et la créativité au service de l'agriculture »; question orale jointe de M. Crucke sur « les suites du G20 laitier »; question orale jointe de M. Bolland sur « l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) »; question orale jointe de M. Bayet sur « l'Office des produits wallons »; question orale jointe de M. Borsus sur « l'aide *de minimis* dans le secteur agricole »; question orale jointe de M. Stoffels sur « les aides à la diversification pour les agriculteurs »; question orale jointe de M. Dodrimont sur « la promotion du lait dans les écoles », et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Crucke, Bolland, Bayet, Borsus, Stoffels, Dodrimont, Senesael, Dupriez, Fourny, Mmes Dethier-Neumann, Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre)

25 de M. Borsus sur « la position du Gouvernement wallon sur le nucléaire, les relations avec le Gouvernement fédéral et la communication du Ministre Nollet sur l'annonce du Ministre fédéral de l'Energie relative au nucléaire »; question orale jointe de M. Desgain sur « les recommandations du rapport Gemix et les implications du report de la fermeture des centrales nucléaires sur la politique énergétique régionale »; question orale jointe de M. Crucke sur « la prolongation des centrales nucléaires, l'aménagement du territoire et l'environnement », et réponse de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en son nom, au nom de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon et au nom de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
(Orateurs: MM. Borsus, Desgain, Crucke, Collignon, M. Nollet, Ministre)

30 VOTES NOMINATIFS

31 INTERPELLATIONS (SUITE)

31 de M. Jamar sur « le virage à 180 degrés dans le soutien au photovoltaïque »; de M. Prévot sur « la suppression des primes photovoltaïques »; de M. Fourny sur « l'annonce de la suppression de la prime photovoltaïque »; question orale jointe de M. Lebrun sur « le bilan des aides octroyées par la Région wallonne en matière de panneaux photovoltaïques et le retard aujourd'hui constaté pour la liquidation de ces primes »; question orale jointe de M. Bayet sur « la suppression des primes aux équipements photovoltaïques », et réponse de M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
(Orateurs: MM. Jamar, Prévot, Fourny, Lebrun, M. Nollet, Ministre, MM. Bayet, Stoffels)

38 DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE MOTION

38 INTERPELLATIONS (SUITE)

38 de M. Borsus sur « le Plan habitat permanent »; question orale jointe de M. Dupriez sur « l'évaluation et l'avenir du plan Habitat permanent »; question orale jointe de Mme Meerhaeghe sur « la fermeture annoncée du Camping de Binche Plage et les conséquences de celle-ci pour les résidents permanents », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,

(Orateurs: MM. Borsus, Dupriez, Mme Meerhaeghe, Mme la Présidente, MM. Yzerbyt, Maene, Mme Tillieux, Ministre)

- 46 LISTE DES INTERVENANTS
- 47 INDEX DES MATIÈRES
- 49 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de Mme Véronique Cornet, Première Vice-Présidente.

La séance est ouverte à 14 heures 01 minute.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Hoyos, pour raisons familiales; M. Langendries, pour raisons de santé; Mme Fassiaux-Looten, en mission à l'étranger.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – M. van Ypersele, Chef de Cabinet du Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

M. le Président de la Chambre des Représentants m'a fait savoir que la Chambre s'était constituée en sa séance du 13 octobre 2009.

M. le Président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'était constitué en sa séance du 13 octobre 2009.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir son rapport annuel 2008.

La Commission nationale permanente du Pacte culturel m'a transmis son rapport annuel 2008.

Ces rapports seront transmis à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales.

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme m'a transmis son rapport 2008 sur «Traite et trafic des êtres humains».

Celui-ci sera transmis à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

Le Gouvernement wallon m'a transmis sept arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir cinq notifications d'arrêt.

La liste reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt a été déposée sur vos bancs. Elle sera annexée au compte-rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE TROIS PROPOSITIONS DE DÉCRET

Mme la Présidente. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 30bis du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 84 (2009-2010) — N° 1);
- la proposition de décret visant à dynamiser l'activité des agences immobilières sociales, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 85 (2009-2010) — N° 1);
- la proposition de décret visant à supprimer la condition de durée de cohabitation légale de 6 mois en vue d'assurer, pour les droits de succession et les droits d'enregistrement, un traitement égal entre les cohabitants légaux et les couples mariés, déposée par M. de Lamotte (Doc. 88 (2009-2010) — N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Personne ne demandant la parole, les propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 84 sera envoyée à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, la proposition de décret n° 85 à la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique et la proposition de décret n° 88 à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET ET DE TROIS PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt :

- du projet de décret portant assentiment à la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée à Dublin le 30 mai 2008, signée à Oslo le 3 décembre 2008 (Doc. 89 (2009-2010) — N° 1);
- du projet de décret portant assentiment au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V), fait à Genève le 28 novembre 2003 (Doc. 90 (2009-2010) — N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Les projets de décret ont été envoyés à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales.

J'ai également été saisie du dépôt :

- de la proposition de résolution relative à la libéralisation des services postaux, par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 83 (2009-2010) — N° 1);
- de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur en vue de supprimer la motion pure et simple, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 86 (2009-2010) — N° 1);
- de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, par MM. Miller et Consorts (Doc. 87 (2009-2010) — N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution et les propositions de modification du Règlement à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales.

Il en sera ainsi fait.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SENESAEL À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE LABEL DE QUALITÉ POUR LES HOMES EN RÉGION WALLONNE»

M. Daniel Senesael (PS). – Chacun s'accorde à dire que le maximum est fait en Région wallonne pour que les seniors puissent bénéficier d'un maximum d'autonomie à domicile. Malheureusement, les enfants sont parfois amenés à faire le choix de les placer.

Vous avez collaboré à l'amélioration de l'accueil au sein des maisons de retraite par la mise en oeuvre, notamment, d'un label «Qualité» pour celles qui respectent certains critères.

Comment les maisons de repos ont-elles été approchées pour l'octroi de ce label? Quels sont ces critères? Quel respect devront-elles avoir vis-à-vis des personnes accueillies? Existe-t-il un site Internet? Si oui, comment fonctionne-t-il? Enfin, quelles sont les conséquences en cas de non-respect des critères et de la labellisation?

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je voudrais tout d'abord remercier M. le Député d'aborder cette question primordiale.

La semaine dernière, le Gouvernement wallon a adopté en troisième lecture un arrêté qui porte sur l'accueil des personnes âgées. Ses objectifs sont triples: améliorer la qualité de l'accueil, diversifier l'offre car nous souhaitons promouvoir d'autres possibilités que le placement en maison de repos et répartir au mieux l'offre sur l'ensemble du territoire.

Concernant plus précisément le label «Qualité», vous savez que la question se pose quand un aîné ne peut plus ou ne veut plus rester seul. Il revient alors à la famille de réfléchir au placement et d'aborder des questions telles que celles du choix du home.

Il a été imaginé, en concertation avec le secteur, la possibilité pour ces homes d'obtenir un label qualité. Comment? Sur une base volontaire, je tiens à le préciser. Il n'y a aucune obligation.

Notre volonté est de tendre vers un maximum d'excellence dans le service offert. Ce label repose sur une charte de qualité qui est déjà élaborée. J'ai d'ailleurs pris une copie avec moi dont vous pourrez prendre connaissance.

Cette charte repose sur trois axes dont, notamment, le respect des droits fondamentaux et plus particulièrement de la dignité humaine. C'est ainsi qu'on va privilégier, notamment, le vouvoiement des personnes.

Nous insistons également sur d'autres aspects liés aux soins, à l'accueil et au bien-être. Concernant l'accueil, je tiens à préciser que chaque chambre disposera de son mobilier. Quant au bien-être, nous tenons particulièrement au service culturel qui sera offert.

Je vous invite à prendre connaissance de cette charte.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les explications fournies.

Je salue la ténacité avec laquelle vous aviez mis ce projet en chantier, d'autant plus que le but est la qualité de l'accueil. Cette qualité se traduit par la mise en oeuvre de critères et d'un label. Je lirai volontiers la charte et je maintiens que l'accueil doit pouvoir être perpétué dans notre devenir.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SIMONIS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE MANQUE DE PLACE DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP MENTAL»

Mme Isabelle Simonis (PS). – Je voudrais revenir sur un article de presse paru hier dans un grand quotidien. Il retraçait le parcours de Christopher. Christopher se trouve depuis deux ans en prison à Lantin. Il est vrai qu'au départ, il y avait des faits de violence à l'égard de sa maman, notamment, ce qui l'a mené en hôpital psychiatrique à Namur et, depuis deux ans, à Lantin.

Vous conviendrez avec moi que, pour ce jeune homme de 26 ans, avec ce genre de handicap, ce type d'enfermement ne convient pas.

La famille a pris un avocat, elle a envisagé de s'adresser à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Leur objectif est de voir comment le faire sortir de Lantin pour le placer dans un centre spécialisé. Aujourd'hui, la situation est complètement bloquée.

Au-delà de ce fait individuel, nous pouvons pointer d'autres cas, comme celui de ce jeune de 26 ans qui s'est suicidé dans la cellule voisine.

Cet article remet en lumière la question de la place des personnes handicapées dans notre société, mais également celle du manque de place en institution spécialisée.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je suis heureuse que vous abordiez cette question, car il s'agit d'une situation difficile pour les parents, pour la famille, mais également pour l'ensemble de la société. Nous en sommes conscients.

Dans le cadre de ma fonction, je peux vous dire que l'OIP AWIPH réserve trois quarts de son budget à l'accueil des personnes handicapées, ce qui, vous en conviendrez, est une part importante de celui-ci.

Le constat est difficile aujourd'hui, notamment en raison de la crise économique et sociale, mais nous tentons de trouver des solutions.

Dans le cadre de ce conclave j'ai sollicité des moyens complémentaires afin de trouver une solution à ces situations particulières. Il ne s'agit pas uniquement du cas que vous citez, il y a plusieurs dizaines de cas en souffrance. Nous voulons trouver une solution.

Je suis heureuse que mes Collègues aient accepté un budget complémentaire de 600.000 euros. Ce budget sera consacré, dès 2010, à 15 places supplémentaires.

Nous devons déterminer les cas particuliers qui bénéficieront de ce financement. Les critères seront négociés au sein de l'administration. Je l'ai invitée à réfléchir à cet aspect du dossier.

Mme Isabelle Simonis (PS). – C'est une bonne nouvelle. Je vous demande d'avoir une attention particulière pour toutes les personnes lourdement handicapées qui doivent séjourner en prison. C'est une situation inacceptable.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TACHENION À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE RAPPORT DU 15 OCTOBRE 2009 DE L'ASBL PASSE-MURAILLE ET L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE»

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERTOUILLE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE RAPPORT DE L'ASBL PASSE-MURAILLE, RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS»

M. Pierre Tachenion (PS). – Tous les membres de ce Parlement ont été saisis d'un rapport de l'ASBL Passe-Muraille qui est une association montoise travaillant sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Ce

rapport dénonce la problématique de l'inaccessibilité des logements aux personnes handicapées. C'est une étude réalisée au niveau de Mouscron, mais elle peut être applicable à d'autres régions en Wallonie.

Le constat formulé est que le Code wallon de l'Aménagement du territoire n'est pas respecté, notamment en ses articles 414 et 415. Le CWATUP va fêter son dixième anniversaire, c'est une situation interpellante. Qu'en pensez-vous ?

L'étude avance, par ailleurs, que les plans et les cahiers des charges respectent les critères légaux mais que le problème se situe au niveau de l'exécution des travaux. Pouvez-vous le confirmer ? Des sanctions sont-elles envisagées ?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je ne répéterai pas les propos de mon Collègue. L'ASBL Passe-Muraille vient de transmettre une étude qu'elle a réalisée à Mouscron. Un logement sur sept ne répond pas à cinq critères sur dix qui ont été établis par l'ASBL concernant l'accessibilité des logements sociaux, des lieux publics et des habitations aux personnes handicapées. Tout cela est interpellant et l'on peut extrapoler cette situation à la Région wallonne. Je rappelle que les articles 414 et 415 du CWATUP sur l'accessibilité des bâtiments publics et des bâtiments dépendant de la Région wallonne, sont d'application.

Quelle est votre réaction par rapport au non-respect du CWATUP ? Quelles actions comptez-vous mener, vous-même mais aussi avec les autres membres du Gouvernement ?

Mme la Présidente. – M. le Ministre Henry répondra en son nom et au nom de Mme la Ministre Tillieux.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, en son nom et au nom de **Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est un sujet important. Ce rapport est préoccupant et il doit retenir toute notre attention. L'accès aux bâtiments publics est un droit élémentaire. Il est régi par une législation spécifique. Différents niveaux d'action sont possibles. Nous allons tout d'abord examiner ce rapport en détail, puis analyser les propositions d'actions. Nous avons besoin d'une analyse plus exhaustive au niveau de la Région wallonne.

J'estime qu'il faut agir en matière de sensibilisation. Il faut également agir du côté de l'administration pour tout ce qui concerne les aspects pratiques, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Des sanctions sont possibles, il faut examiner cette voie. Au niveau de l'administration, concernant l'octroi de permis d'urbanisme, celle-ci dispose d'un logiciel informatique spécifique pour toute la procédure. Nous allons prévoir une étape supplémentaire pour vérifier cet aspect précis de l'accessibilité.

Au niveau des plans, nous avons recommandé, via les Fonctionnaires délégués, d'utiliser des plans au 50/1000^{ème}. Ils sont plus lisibles que les plans au 100/1000^{ème}.

Je le répète, nous allons examiner cette situation en détails afin qu'elle ne se produise plus à l'avenir. Les législations en cette matière sont en vigueur. Elles doivent être respectées. Je pourrai revenir sur ce dossier dans un autre cadre que celui des questions d'actualité, ce qui permettra de plus longs développements.

M. Pierre Tachenion (PS). – Le problème ne se situe pas dans les plans, mais dans l'exécution des travaux. Il faut agir à ce niveau. Il est également essentiel d'obtenir des statistiques afin de connaître l'étendue de ce problème important qui concerne un droit fondamental, qui plus est, au bénéfice des personnes handicapées.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Ce n'est pas un dossier nouveau que je découvre. Ce rapport ne m'étonne qu'à moitié. Nous n'avons pas beaucoup avancé sur ce dossier durant la précédente législature. J'avais déposé, à cette époque, une proposition de résolution concernant un état des lieux de cette problématique en Wallonie au niveau des bâtiments publics. Je la redéposerai avec ma Collègue Mme Barzin.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SAUDOYER À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LE DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE AUTOMATIQUE DE TERRAINS DE FOOTBALL EN CAS D'ATERRISSAGE NOCTURNE D'UN HÉLICOPTÈRE MÉDICALISÉ D'INTERVENTION RAPIDE»

Mme Annick Sudooyer (PS). – C'est une première en Europe, ce système permettant à un hélicoptère médicalisé d'atterrir sur un terrain de football en pleine nuit. Quel est plus précisément ce dispositif, quel est son intérêt? D'après mes informations, le pilote de l'hélicoptère, via un GSM, déclencherait un disjoncteur situé dans le terrain de football qui, lui-même, déclencherait l'éclairage. Ce système permettrait de gagner du temps et de sauver des vies humaines. Il faut y réfléchir. Est-il possible d'élargir l'initiative à toute la Région wallonne?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Votre question est totalement pertinente. C'est une initiative de la Communauté germanophone qui a décidé de subventionner cet équipement.

Nous allons élaborer une cartographie au niveau de la Région wallonne et tenter de couvrir un maximum de terrains de football. Une subvention de 2.000 euros est prévue par installation.

Nous allons intégrer ce dispositif dont l'objectif est de sauver le plus de vies possible en diminuant le temps d'intervention.

Nous allons donc travailler au niveau des infrastructures pour relayer le système sur l'ensemble du territoire wallon.

Mme Annick Sudooyer (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. KILIC À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LE SOUTIEN AUX INVESTISSEURS D'INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL EN 2018»

M. Serdar Kilic (PS). – La Belgique et les Pays-Bas se sont portés candidats à l'organisation de la Coupe du monde de football en 2018. Il s'agit d'un événement extrêmement médiatisé et de grand prestige. Naturellement, il a un coût.

J'ai pris connaissance de la désignation des Villes de Liège et de Charleroi en tant que Villes wallonnes candidates. J'ai également pris connaissance de votre soutien à cette candidature, ainsi que du versement d'un montant de 300.000 euros à la plate-forme de soutien à la candidature.

Monsieur le Ministre, quelles seront les retombées financières de cette organisation pour la Région wallonne? Les coûts seront-ils supportés par les Villes seules?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La Région wallonne et la Communauté française adhèrent pleinement à ce projet. Preuve en est la somme versée à la plate-forme. Relevons, à titre indicatif, que la Flandre n'a pas encore versé sa contribution.

En ce qui concerne le calendrier, nous devons déposer, pour la mi-décembre, la liste des lieux et implantations des futurs stades et centres d'entraînement.

Il va de soi que, pour des raisons évidentes, les Villes de Charleroi et de Liège se détachent fortement en ce qui concerne la Région wallonne.

Dans le courant du mois de mai, nous devons transmettre une candidature officielle complète avec les dimensions écologique et sociale. La FIFA souhaite effectivement une dimension sociale particulièrement importante, avec un travail axé sur les jeunes des milieux défavorisés.

Si le dossier devait être sélectionné, les retombées économiques pour la Région seraient considérables. Les 600.000 euros versés à la plate-forme nous seraient intégralement remboursés.

Pour ce qui est du financement, nous travaillerions par partenariats privé-public. Par «public», j'entends naturellement les Villes, la Région et le Fédéral.

Vous comprenez donc, par la teneur de notre réponse, que les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne soutiennent fortement le projet.

M. Serdar Kilic (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Pour ce qui est du stade de Charleroi, je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que les exigences à caractère mondial sont tout à fait différentes des exigences nationales. Je ne voudrais pas que ces investissements se fassent au détriment d'autres projets de type social.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KAPOMPOLÉ À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LA GRÈVE SPONTANÉE DÉCLENCHÉE CE LUNDI 19 OCTOBRE 2009 PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN DE MONS»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Encore une agression sur un chauffeur des TEC Mons-Borinage! La deuxième en quelques jours!

Je veux exprimer ici le ras-le-bol des chauffeurs et des usagers pour ces actes violents et gratuits.

Je sais que vous n'avez pas de baguette magique capable de changer la face d'une société violente. Néanmoins, quelles mesures concrètes comptez-vous apporter pour résoudre ces difficultés?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Il s'agit d'un sujet délicat. L'agression gratuite de samedi passé a provoqué un arrêt de travail ce lundi dans un contexte de grande émotion.

Les directeurs concernés se sont rencontrés et je tiens à dire qu'aucune demande particulière ne leur a été formulée.

Le plus important est de rétablir un climat citoyen qui empêche de telles dérives. Il faut une sanction sociale et, le cas échéant, une sanction pénale. Le «tout au sécuritaire» n'est pas envisageable ni même souhaitable.

Néanmoins, tout comme vous j'agirai pour éviter que de tels faits se reproduisent.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je prends acte de votre réponse. J'estime cependant qu'une campagne de sensibilisation et un travail poussé sur le terrain sont indispensables

Je reviendrai ultérieurement vers vous pour en connaître davantage.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BORSUS À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE REFUS DU CONTOURNEMENT DE BEAURAING»

M. Willy Borsus (MR). – J'aimerais faire le point sur ce dossier après avoir appris que vous avez refusé la délivrance du permis pour le contournement de Beauraing.

Ce dossier puise ses racines dans la législature 1999-2004 et a connu plusieurs soubresauts sous la précédente législature.

Il y a eu, à l'époque, une mobilisation locale forte. Je me souviens également de l'annonce triomphale de votre prédécesseur, faisant état de solutions miracles.

Le dossier est également lié à l'existence d'une zone d'activités économiques. C'est donc toute une région

qui ne comprend plus! «Les Écolos nous ont trahi, une fois de plus», entend-on. Le développement de la région s'en trouve ainsi compromis.

Et les gens se demandent, si après ce «non», d'autres suivront.

Natura 2000 est-il une vraie motivation de ce refus ou un simple alibi?

Cette décision est-elle liée au *statu quo* ambiant qui fait que vous évaluez et, en attendant, on manque de terrains?

Monsieur le Ministre, quel est le fond de votre motivation et quelle alternative présentez-vous?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Je suis surpris de votre question, Monsieur Borsus, car je n'ai pas encore pris de décision. Je dois le faire pour le 16 décembre 2009.

Il y a certes un avis négatif du Fonctionnaire délégué. Cet avis se fonde sur l'impact sur la faune et la flore, sur les enjeux en terme de mobilité.

Une grosse partie du trafic aux alentours de Beauraing serait surtout concernée par le transport scolaire.

Je n'ai pas encore eu le temps d'examiner en détails le dossier car je dois me prononcer pour le 16 décembre. Il me reste donc deux mois, et ce n'est pas mon Collègue anciennement Ministre compétent qui démentira qu'il s'agit là de délais suffisants.

J'entends, à Beauraing, les plaintes de nombreux commerçants qui sont inquiets de perdre une partie de leur clientèle.

Comme je vous l'ai dit, je ne me suis pas encore prononcé et je respecterai le délai du 16 décembre.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous demande, Monsieur le Ministre, de considérer ma question comme prémonitoire. Nous verrons si vous respectez l'avis qui vous a été donné, mais je n'imagine pas une seconde de devoir recommencer tout le projet à zéro. Et je suis sûr que mes amis de l'Opposition et de la Majorité seront d'accord avec moi. Il faut avancer avec le monde de l'entreprise et de l'économie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES DERNIERS INCIDENTS À L'INSTITUT NATIONAL DES RADIOÉLÉMENTS À FLEURUS »

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, j'ai appris par la presse que deux accidents seraient survenus à l'IRE le 25 août et le 8 octobre. Cela me chagrine en tant qu'habitant d'une Commune voisine de ne pas avoir été mis au courant par une autre voie que celle de la presse.

Ces accidents concernent une fuite dans le processus de purification de l'iode. On nous signale qu'il n'y a pas eu de rejets radioactifs mais néanmoins, existe-t-il un plan pour une bonne communication entre les différents niveaux de pouvoir dans les cas d'accidents?

J'aurais pu poser cette question à votre Collègue en charge de l'Environnement, mais je suis inquiet sur le déficit d'informations qui existe chaque fois qu'il y a un accident. Ce manque d'informations provoque la peur chez les citoyens proches de Fleurus. Je voudrais connaître votre sentiment sur ces questions.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Comme vous l'avez signalé, j'ai eu également connaissance des deux accidents survenus à l'IRE. Parlons plutôt d'anomalies classées au premier niveau sur les sept qui composent l'échelle utilisée.

Le Comité régional de crise est averti seulement si l'accident atteint le niveau de quatre.

Aujourd'hui, il n'y a donc rien d'anormal. Au Parlement fédéral, aujourd'hui même, une question sur ces

événements sera adressée à la Mme la Ministre Turtelboom. Restons donc attentifs à la réponse qui sera fournie par Mme la Ministre, mais rappelons qu'aucune incidence radiologique n'a été constatée à Fleurus.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je suis inquiet que, comme moi, vous ayez été averti par le presse de ces événements. Je pense que le Gouvernement devrait être averti directement lorsqu'un incident se produit, peu importe l'échelle de classement. Vous devriez interpellier les autorités fédérales dans le sens d'une meilleure communication et d'information dans les cas d'accident.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CREMASCO À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'ABSENCE DE PROMOTION D'INTERMODALITÉ À LA GARE DES GUILLEMINS À LIÈGE »

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Hier, nous fêtons le premier mois de l'inauguration de la gare des Guillemins. Rappelons que ce projet représente un investissement de plusieurs millions d'euros. Un gros ouvrage pour l'image de la Ville mais aussi de la Région.

Or, lorsqu'on met un pied en dehors de la gare, nous voyons que l'intermodalité entre les différents modes de transport est inexistante. Nous parlons de nombreuses pertes pour les taxis. Je me fais également le relais des demandes du TEC pour un meilleur emplacement des arrêts de bus. Également, j'insiste sur l'inexistence d'une gare «vélos» car, pour le moment, on attache les vélos aux barrières du chantier.

Quand va-t-on voir, à Liège-Guillemins, une gare «vélos» propre à assurer une intermodalité dans les transports? Ceci représente un enjeu pour la promotion de la Ville et de la Région.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Vous soulevez une question importante par rapport à la Ville et à la gare de Liège et je suis d'avis qu'il est important d'assurer un transfert entre les différents modes de transports.

La SNCB s'est concentrée sur les travaux d'inauguration et donc la gare des vélos provisoire a été retirée. Les travaux vont se poursuivre à présent et un emplacement a été prévu à cet effet.

La concrétisation doit être rapide et nous ne pouvons rester longtemps dans cette situation intermédiaire. Le but est de favoriser l'utilisation du vélo.

Par rapport à la problématique des taxis, j'en suis conscient et je pense qu'il y a une bonne solution à définir. Pour ce faire, je crois qu'il est utile que la SNCB, la Ville et les services de Police se réunissent pour rendre la situation plus fonctionnelle.

Par rapport à la question des bus, la SRWT doit travailler sur ces grands enjeux que sont ces emplacements des arrêts de bus. Cela devrait se concrétiser dans les prochains mois. Rappelons en effet, qu'un permis a été délivré pour les travaux sur la place et que ceux-ci vont bientôt commencer. Il faut une bonne intégration des bus et des liens avec le reste de la Ville.

Je partage donc votre constat et j'ai l'espoir que la SNCB va bientôt agir sur la problématique de la gare des vélos.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je me réjouis que vous soyez sensible à la problématique. Je nourris l'espoir que la gare des Guillemins rejoigne le même niveau d'intermodalité que d'autres gares voisines.

Mme la Présidente. – Je félicite Mme Cremasco pour sa première intervention.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. PRÉVOT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LE CONSTAT SÉVÈRE AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DES *SPIN OFF* ET LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT»

M. Maxime Prévot (cdH). – Vous avez eu l'occasion de découvrir par voie de presse les éléments d'une étude dont le bilan est très inquiétant. Un tiers des *spin off* lancées avec les subsides bénéficieraient d'un

potentiel garanti pour leur avenir économique. Un autre tiers serait à mi-parcours, quant au dernier tiers, les données seraient peu convaincantes.

Il semblerait que, depuis ces quinze dernières années, la moitié des *spin off* en Région wallonne soient créées par le biais des universités.

Un des problèmes majeurs pointés par cette étude est lié au fait qu'en Région wallonne, on se concentre principalement sur la mise à disposition de capital à risque pour la création de la *spin off*, sans prévoir suffisamment de fonds par la suite pour permettre son expansion.

Cette étude regrette également qu'il n'y ait pas assez de collaboration avec l'AWEx, en particulier dans sa branche internationale, alors que le potentiel existe, et pointe du doigt le fait que les *spin off* disposent de peu de réseaux internationaux.

Quelle est votre analyse par rapport à cette étude? Est-elle conforme à la réalité? N'y aurait-il pas lieu d'adopter un système dans lequel le soutien ne serait pas uniquement associé à la création, mais également aux trois années qui suivent?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne sais pas s'il s'agit d'une étude scientifique. En tout cas, elle fixe à un tiers les *spin off* qui n'auraient pas de potentiel de croissance. Sur quelle base? Je l'ignore.

Selon moi, cette étude actualise quelque chose d'antérieur. Je me rappelle que le jour où le mécanisme des *spin off* a été mis en place, le Président de l'Union wallonne des Entreprises affirmait que c'était l'exemple à suivre. Que faut-il en penser?

Je suis d'avis que, de toutes façons, il faut soutenir toutes les initiatives. Qui va en être le filtre? C'est vous, c'est moi. Nous savons aussi que les chercheurs trouvent souvent par accident. Enfin, il faut être attentif quant au management car, souvent, celui qui trouve n'est pas nécessairement celui qui est le plus à même de dynamiser l'entreprise.

Nous avons pris une grande mesure. Les chiffres sont globalement similaires pour la Flandre et pour la Région wallonne.

Sous la précédente législature, nous avons créé des fonds spécialisés d'investissement.

Le problème est complexe, mais il faut continuer le travail afin de favoriser l'esprit d'entreprendre. Il y a quelque chose de très particulier dans le fait que ce soit la fondation Free qui soutient l'esprit d'entreprendre et critique ensuite ceux qui ont entrepris.

M. Maxime Prévot (cdH). – Je vous rejoins, surtout sur le dernier constat. On pourrait penser à la parabole du pompier pyromane: est-ce pour pouvoir s'assurer qu'elle continuera à promouvoir l'esprit d'entreprendre, que la fondation Free tire un signal d'alarme?

Je pense qu'il y a effectivement un tri à faire dans l'analyse qui a été évoquée. Nonobstant ces considérations, il y a aussi des enseignements à tirer, notamment quant au soutien, dans les années qui suivent la création de la *spin off* pour s'assurer qu'elle puisse pleinement jouir des capacités d'expansion et, en particulier, à l'international. Il semblait en effet ressortir de cette analyse qu'on a tendance à être trop replié sur nos frontières belges, voire wallonnes. Or, je pense que l'AWEx a certainement un rôle à jouer. Il y a des opportunités à exploiter davantage.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHAT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES MESURES À PRENDRE POUR LUTTER CONTRE LE NOMBRE ÉLEVÉ DE TUÉS SUR LES ROUTES LUXEMBOURGEOISES»

M. André Bouchat (cdH). – La semaine passée a eu lieu la Journée de la Sécurité routière. Quelques articles impressionnants sont parus dans la presse. Ils concernaient notamment la Province de Luxembourg.

Les chiffres annoncés m'ont interpellé. Depuis toujours, la Province de Luxembourg détient le triste record du nombre de tués sur les routes.

Dans ma Commune, j'ai vécu plusieurs accidents graves. Ceux-ci concernent souvent les jeunes de 18 à 24 ans. Je tiens cependant à souligner que la plupart des accidents mortels ont lieu sur des routes en bon état. Tout comme vous, je sais qu'il y a des points noirs, mais je constate une chose — qui est difficilement «cernable» -: le comportement des automobilistes. La plupart des accidents sont dus à la drogue, à l'alcool ou à la vitesse.

Vous pouvez mener des actions précises sur certains tronçons réputés dangereux, mais comment agir sur les comportements? Je suis conscient qu'il s'agit d'une matière fédérale et je sais par ailleurs que la compétence relative aux travaux publics ne vous a pas été attribuée.

Je constate que de nombreuses ASBL agissent pour améliorer la prévention, mais jusqu'à présent, quel que soit le Ministre en place, on n'a fait que du bricolage budgétaire. Il est nécessaire de prévoir une allocation et de déterminer des critères.

Je conclurai, en disant que les chiffres de la Province de Luxembourg démontrent que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde que le danger est inexistant.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant les chiffres avancés pour la Province de Luxembourg, il est clair que les accidents sont plus mortels qu'ailleurs. Une amélioration peut être observée, mais elle demeure insuffisante.

Comment pouvons-nous y remédier? Par différents éléments, notamment l'aménagement de radars préventifs installés dans les zones «accidentogènes», par l'aménagement de signalisations ou par la modification du revêtement de nos routes. Au-delà de cela, il faut dégager des moyens en termes d'éducation et de prévention, même si, comme vous l'avez rappelé, il s'agit d'une compétence fédérale.

Certaines ASBL sont actives et mènent un combat pour la sécurité routière. Il est important qu'elles participent à certains aménagements et donnent leur avis.

Les moyens seront dégagés dans le budget 2010 pour accompagner la sécurité routière.

Nous devons avoir, au-delà de cela, une vision plus harmonieuse concernant les routes communales, provinciales et régionales, en termes de sécurité et de prévention. Il faut se mettre du côté de l'usager, de l'automobiliste.

En plus, il convient de faire des économies budgétaires par rapport à l'achat de certains matériaux et de radars. J'ai d'ailleurs invité votre chef de zone pour avoir cette discussion.

M. André Bouchat (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je pense qu'une allocation spéciale consacrée à la Sécurité routière est importante en la matière. Tout comme vous, je pense qu'il est nécessaire de dialoguer avec les zones de police.

Je suis d'avis qu'il faut faire pression, car cela prend du temps et de l'argent.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESGAIN À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CLIMATIQUE DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT SURVENU HIER EN CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉEN DES FINANCES ET LA RÉACTION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT QUI SE RÉUNISSENT CE JOUR»

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Le Conseil des finances européen s'est réuni hier. Il n'a pas pu dégager de consensus concernant la lutte contre le changement climatique. Or, il est question de 100 milliards d'euros à financer sur la période qui suit, ce qui est loin d'être négligeable. L'Union européenne devrait prendre en charge 35 milliards d'euros. Malheureusement, il n'y a pas d'accord du Conseil sur cette question stratégique, ce qui est embêtant car il s'agit d'un élément-clé pour les négociations de Copenhague.

Le continent africain ne profite pas du tout du dispositif et cela constitue aussi un élément de blocage des négociations de Copenhague au niveau international.

Je souhaite vous demander si la Région wallonne suit ces négociations avec grande attention. Cela me paraît indispensable.

Y a-t-il, au niveau de la Région wallonne, une prise de position par rapport au blocage du financement? Cette question devrait être tranchée les 29 et 30 octobre prochains lors de la réunion européenne regroupant les Chefs d'État. C'est un élément extrêmement important.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – C'est une question très importante car nous nous acheminons vers le Sommet de Copenhague. Il s'agit d'un Sommet essentiel dont le succès n'est pas assuré.

Par ailleurs, le Conseil Ecofin n'a pas abouti sur plusieurs propositions, dont le financement.

Ces questions seront abordées lors du Conseil européen de la semaine prochaine.

Se poseront la question du niveau de financement en tant que tel de l'Union européenne, la question de la répartition des efforts entre le marché du carbone et les financements publics et la question de la connaissance du niveau d'additionnalité de ces aides par rapport aux aides publiques déjà existantes.

Il faut, par ailleurs, déterminer le niveau de financement que l'on peut octroyer aux pays qui en ont besoin.

Il n'y a pas d'accord sur ces différents points et c'est préoccupant. La crise financière et économique ne favorisera pas un accord au niveau européen.

Les pays développés doivent créer la confiance avec les autres pays et montrer qu'il existe une solidarité internationale pour résoudre cette problématique.

J'ai demandé que la Région wallonne soit impliquée, via son administration, dans les réunions internationales et dans les réunions de suivi au niveau belge. Je participerai au Sommet de Copenhague.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Je me réjouis que l'administration wallonne suive avec une grande attention ces négociations internationales, d'autant que notre Région a pris des mesures ambitieuses en matière de réduction des gaz à effet de serre.

La façon dont le financement aura lieu est importante. Comme écologiste, je suis attentif à l'aide qui sera octroyée aux pays en voie de développement. Il faut, par ailleurs, veiller à ce que l'on ne soutienne pas des choses qui ont déjà été faites.

Je serai, enfin, attentif à ce que l'on prévoie un budget complémentaire à cet égard au budget existant en matière de coopération.

Mme la Présidente. – Ceci clôture les questions d'actualité.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE L'AGRICULTURE»

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES SUITES DU G20 LAITIER»

QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'AGENCE WALLONNE POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ (APAQ-W)»

QUESTION ORALE DE M. BAYET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'OFFICE DES PRODUITS WALLONS»

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'AIDE DE *MINIMIS* DANS LE SECTEUR AGRICOLE»

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES AIDES À LA DIVERSIFICATION POUR LES AGRICULTEURS»

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA PROMOTION DU LAIT DANS LES ÉCOLES»

Mme la Présidente. – Mmes Dethier-Neumann et Cassart-Mailleux, ainsi que MM. Senesael, Fourny et Dupriez ont demandé de se joindre à ce débat.

M. Crucke a 12 minutes de temps de parole, les auteurs des questions orales 5 minutes.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce sujet est d'actualité et je remercie le Parlement de l'avoir inscrit à l'ordre du jour en ce début de séance. Cela démontre toute l'attention qui est la nôtre à l'égard de ce secteur en difficulté, et pas uniquement du secteur laitier.

Monsieur le Ministre, je vous félicite pour votre attitude ce lundi à Luxembourg. Je tiens, en réalité, à féliciter les trois Ministres de l'Agriculture de notre pays. M. Peeters était également présent lundi. Il y a quelques jours, nous doutions d'une union en la matière au niveau du pays. Il y a des intérêts différents au Nord et au Sud et, lundi, tout le monde a parlé d'une même voix. Le résultat obtenu est un bon résultat.

Vous le savez, la réalité de terrain est très complexe, difficile, dure. Pour la deuxième année consécutive, le revenu moyen d'un agriculteur belge, en ce compris wallon, non seulement a diminué, mais il est au plus bas. Une famille d'agriculteurs en Wallonie gagne 1.200 euros bruts par mois. Ces agricultrices et agriculteurs ont puisé dans leurs réserves et ont même tenté de faire des économies, quitte à reporter des échéances financières, des factures. C'est une triste réalité. Il y a des frontières qu'il ne faut pas atteindre. Ici, elles le sont, il faut maintenant éviter qu'elles ne soient franchies pour ne pas provoquer une catastrophe.

- *Mme Sophie Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 25 minutes.*

Il faut oser dire que des exploitations disparaîtront encore. Il est essentiel de sauvegarder ce modèle familial que nous connaissons en Wallonie et tout faire pour renforcer les entreprises qui seront encore là demain. Il faut également pouvoir leur donner des largesses afin qu'elles aient plus de rentabilité.

Il existe des solutions à bref délai, mais aussi des solutions à moyen et long terme. L'Europe est un partenaire obligé, la concurrence se fait aussi entre l'Europe et le reste du monde. L'Europe nous a donné un message intéressant. La Commission européenne n'est plus le seul interlocuteur, il y a aussi le G20 ou G21 et la Cour des Comptes européenne. Cette dernière a sorti un rapport tout à fait juste.

La Commission européenne a annoncé que 280 millions d'euros seront «déversés».

Je suis opposé à la décision de disperser les moyens financiers en fonction de la production. Je pense qu'il faut plutôt viser les exploitations en difficulté.

En outre, en ce qui concerne les plafonds, j'aimerais savoir si l'argent prévu est déjà disponible si les mesures envisagées sont praticables.

Enfin, je considère comme une grande victoire le fait que vous ayez obtenu la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier une nouvelle régulation.

La Cour constitutionnelle a énoncé quatre vérités majeures :

- le secteur laitier occupe une place majeure dans l'industrie, avec 40 milliards d'euros à la production et 120 milliards d'euros dans le commerce ;
- les objectifs de la Commission sont contradictoires entre eux ;
- il est nécessaire d'instaurer une supervision ;
- il y a un énorme différentiel entre le prix du producteur et celui payé par le consommateur.

Je pense qu'au niveau wallon, il faudra oser de réelles réformes structurées. Ce que veulent les agriculteurs, ce ne sont pas seulement des aides financières, mais c'est aussi qu'on les aide à mettre sur pied de réelles capacités d'adaptation.

Il faut également répéter que le secteur du lait n'est pas le seul en difficulté. Il faut penser à l'élevage, aux céréales. Les crises passent, il ne faut pas que le défaitisme triomphe.

Vous devez pouvoir décider des conditions de vie et de survie du secteur agricole. Nous avons besoin d'une coalition forte entre le monde agricole, les associations et les décideurs.

En d'autres mots, il nous faut une note d'orientation pour l'avenir. Le secteur a besoin d'un Plan wallon pour l'agriculture. Si vous prenez cette direction, nous vous aiderons à aller loin, très loin dans la bonne direction.

M. Marc Bolland (PS). – La crise du lait nous fait comprendre que la situation du secteur est complexe.

Je rappellerai que la DPR parle d'évaluation constante des politiques et des actions mises en place. La crise du lait a mis en lumière le rôle important joué par l'APAQ-W dans la promotion des produits. Le budget de l'APAQ-W est d'environ 8 millions d'euros, dont près de 6,5 millions d'euros pour des dépenses de promotion.

Ces dépenses sont effectuées dans différents secteurs et j'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, si une évaluation de l'impact des actions concrètes de l'agence est réalisée.

Enfin, j'aimerais savoir si des initiatives ont été prises afin de combler les lacunes constatées par la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne les contrôles effectués par l'agence sur les pièces comptables, les manquements à la législation sur les marchés publics et aux conditions d'octroi des subventions.

M. Hugues Bayet (PS). – La DPR consacre le principe suivant : « Pour promouvoir la consommation des produits wallons, le Gouvernement s'engage à adapter le décret relatif à la promotion des produits agricoles, afin de faire de l'APAQ-W la structure de promotion unique des produits agricoles wallons et de l'image de l'agriculture. Son financement sera assuré par des fonds publics proportionnels aux apports privés issus des cotisations du secteur. Les modalités de prélèvement de ces cotisations seront revues pour les rendre plus équitables et plus simples. Cet organisme de promotion sera géré paritairement avec des représentants du secteur pour ce qui concerne l'utilisation des fonds de promotion. Il respectera les règles de bonne gestion et de gouvernance publique et sera doté par le Gouvernement d'un contrat de gestion ».

Dans le cadre de cette réorganisation, quelles missions envisagez-vous pour l'OPW ? Faut-il rappeler qu'en 30 ans d'existence, cette association a démontré toute sa compétence et son professionnalisme ?

Faut-il également rappeler que, parmi les artisans soutenus par l'OPW, nombreux sont ceux qu'il est malaisé, sinon impossible, de classer sous la catégorie de « producteur agricole » ?

Par ailleurs, envisagez-vous de revoir la convention qui lie la Région wallonne et l'OPW ?

Il est évident que notre situation budgétaire nous imposera des choix douloureux. Dans cette optique, pouvez-vous nous indiquer quel « sort » l'ajustement 2009 et le budget 2010 réservent à l'OPW ?

M. Willy Borsus (MR). – J'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous précisiez les chiffres cités en avril, en juillet, et tout récemment, lors de l'arbitrage budgétaire régional.

Vous avez en effet parlé de 15 millions d'euros pour les mois d'avril et de juillet, et de 12 millions d'euros au terme du conclave budgétaire régional. Vous avez, en outre ; évoqué la somme de 4 millions d'euros d'aides il y a trois ou quatre jours.

A partir de quand pensez-vous aboutir aux 15.000 euros par exploitation? Quelle sera la part affectée au budget régional? Quelle sera la déclinaison de ces montants dans le temps?

Les observateurs souhaitent pouvoir bien apprécier la lisibilité des chiffres que vous avez annoncés, non pas dans les détails bien sûr, mais dire combien, pour qui, et quand. Plus précisément combien, pour le budget régional total?

M. Edmund Stoffels (PS). – Les derniers temps ont été particulièrement pénibles pour le monde agricole, et pour le secteur laitier en particulier. La crise a fait prendre conscience de la fragilité de ce secteur fondamental pour toute notre société. Les agriculteurs ont interpellé le monde politique à tous les niveaux de pouvoir et il est heureux de constater qu'ils ont été entendus.

Vous venez d'annoncer dans la presse qu'une mesure d'aide à la diversification et à la commercialisation va être mise à la disposition des agriculteurs wallons.

D'après mes informations, la mesure prise a encouragé les producteurs de lait à rechercher de nouveaux débouchés pour leurs produits. Elle devrait permettre de financer des dépenses de marketing, d'investir dans des outils d'information, ou encore par exemple de financer des études de marchés.

Monsieur le Ministre, cette mesure est positive, mais une partie de ces missions n'incombe-t-elle pas à l'APAQ-W?

Une autre mesure concerne la labellisation des produits issus de coopératives wallonnes en 2007. Notre collègue Mme Fassiaux-Looten vous avait interrogé sur la labellisation des produits agricoles et vous plaidiez alors pour une analyse des marchés économiques et l'adoption de critères stricts et durables pour la labellisation.

Pourriez-vous faire le point sur les critères de la labellisation et sur les marchés économiques porteurs qui ont été identifiés?

Je profite également de l'occasion pour faire le point sur le Conseil européen de l'Agriculture qui s'est tenu lundi à Luxembourg.

- Mme Véronique Cornet, Première Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 45 minutes.

La Commission a mis sur la table une aide de 280 millions d'euros pour aider le secteur laitier, mais cette somme, pour notre Région, ne représente pas grand chose. Il y a également le relèvement des aides «*de minimis*» de 7.500 euros à 15.000. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez qualifié cette mesure de «*fausse bonne idée*»?

Mon analyse est la suivante: il s'agit de réponses conjoncturelles à un problème structurel. Ces mesures sont d'une efficacité relative et ne seront que temporaires. Le problème est celui de la régulation du marché du lait et d'un rééquilibrage des forces entre producteurs, intermédiaires et consommateurs.

Une annonce positive concerne le fait que le groupe d'experts de haut niveau chargé de proposer un nouveau système de régulation du marché a tenu sa première réunion, mais à l'heure actuelle, pour les producteurs, cela ne change rien.

M. Philippe Dodrion (MR). – Les Pouvoirs locaux sont sensibles aux problèmes rencontrés par les agriculteurs. Chacun des différents niveaux de pouvoir tente de trouver le meilleur moyen d'aider le secteur et ses producteurs.

Un de ces moyens est de promouvoir leurs produits, et particulièrement le lait, puisqu'il est le plus touché.

Dans ma Commune, nous avons réfléchi au fait de proposer à tous les élèves de nos écoles, la distribution gratuite un jour par semaine, de produits lactés.

Après concertation avec les différentes personnes impliquées dans l'enseignement fondamental, nous avons imaginé de proposer aux enfants du lait entier, du lait écrémé ou encore du lait chocolaté.

Cette opération sera couplée à des séances didactiques et pédagogiques visant à détailler le processus de production du lait ainsi que le travail des agriculteurs. Ces derniers ont volontiers accepté cette opération et s'impliqueront directement en se rendant dans les établissements avec leurs vaches et leurs tracteurs. Ils proposeront une même traite des vaches.

Les Communes souhaitant mettre en place cette opération sont confrontées à un problème technique qui se transforme en problème de fonds. En effet, les agriculteurs, attentifs et cohérents, se concentrent avant tout sur l'origine du lait offert aux enfants. Ils demandent à ce que nous distribuions du lait labellisé «La bande des fêLAIT». Mais celui-ci n'est disponible que sous le conditionnement d'un litre. Or, nous ne pouvons pas imaginer de distribuer aux enfants des *packs* de plus de 20 cl.

Monsieur le Ministre, dans le but d'une promotion moderne et adaptée aux besoins des élèves, des *packs* de 20 cl peuvent-ils être produits sous le label «La bande des fêLAIT»? Cette production peut-elle être lancée rapidement?

De plus, nous pouvons imaginer des répercussions positives engendrées par la commercialisation d'un produit mieux adapté au souhait des consommateurs.

M. Daniel Senesael (PS). – Je voudrais revenir sur deux points précis dans ce débat.

Il y a deux semaines, des producteurs laitiers affiliés à la «Bande des fêLAIT» ont été reçus ici même et parmi les craintes qu'ils ont émises, il y avait la création, par une grande chaîne de magasins, d'un lait labellisé wallon. Ils estimaient que cette démarche ne viendrait en aide qu'aux quelques producteurs qui auraient un contrat avec la chaîne de magasins.

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de cette démarche? Y aura-t-il des effets positifs pour le secteur wallon du lait?

Au delà de cette crise, les autres spéculations agricoles ne se portent pas mieux. Les céréaliers et les éleveurs s'inquiètent de la dérégulation du marché. Cette dérégulation entraîne des chutes majeures de prix.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer quels sont les mécanismes de régulation des marchés de la viande et des céréales? Quelles sont les évolutions réglementaires envisagées par la Commission européenne?

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – Nous sommes tous d'accord pour dire que notre agriculture a avant tout besoin de mesures européennes visant une meilleure régulation du marché. La décision du Conseil agricole de ce lundi d'octroyer 280 millions d'euros aux producteurs de lait sans aucune mesure structurelle ne va pas résoudre la crise: elle ne va ni réduire les excédents, ni augmenter le prix du lait, ni donner de l'espoir aux producteurs.

Tout au plus, je pense que la Commissaire Fischer Boel espère arrêter les manifestations.

À votre niveau, différentes mesures positives ont été annoncées, comme le soutien structurel du regroupement et de la diversification des producteurs ou la mise en coopérative.

Aujourd'hui, il faut être attentif à ce que toutes les mesures qui sont prises aident à orienter notre agriculture vers un modèle paysan à taille humaine et ancré de façon autonome dans notre territoire.

Le Gouvernement fédéral a annoncé une mesure d'immunisation fiscale des primes et des aides aux agriculteurs. C'est une mesure positive attendue depuis longtemps.

Comment cette mesure va-t-elle être mise en oeuvre? Avez-vous eu des contacts avec vos homologues? Une piste pourrait consister à ce que cette immunisation soit plafonnée de façon à ce que les aides aboutissent prioritairement aux plus petits producteurs.

Au niveau européen, la Commissaire a proposé que les quotas rachetés par les États ne soient plus pris en compte pour le calcul des super-prélèvements. Avez-vous déjà réfléchi aux modalités de mise en oeuvre du rachat? Pouvez-vous envisager des mesures d'échelonnement pour favoriser les petits producteurs?

M. Dimitri Fourny (cdH). – Beaucoup de choses ont déjà été dites avant moi. Je partage notamment le point de vue développé par M. Crucke et me réjouis de l'évolution du discours tenu par le MR concernant le secteur laitier. Je tiens à souligner que ce discours est celui du Ministre Lutgen depuis plusieurs semaines déjà.

La réunion de lundi a été intéressante, car elle a abouti à la création d'un groupe de haut niveau qui va réfléchir à la façon de réguler le secteur. Qui va participer à ce groupe? Il est important que tous les acteurs du secteur soient présents. Par ailleurs, quels sont les délais fixés pour aboutir à une proposition concrète?

Concernant les mesures fédérales de défiscalisation, je constate qu'il s'agit de 20 millions d'euros par an qui vont être adoptés pour une durée limitée dans le temps. En Belgique, il fallait défiscaliser l'ensemble des agriculteurs. Cela s'élèverait, pour l'ensemble du territoire, à 70 millions. Cette mesure me paraît limitée dans le temps. En définitive, cela revient à taxer des aides, ce qui me paraît injuste. Avez-vous déjà eu des contacts avec la Ministre fédérale à ce propos?

Quelles sont les modalités de cette mesure? Quels moyens y sont consacrés? En définitive, est-ce intéressant pour le secteur? Je souhaiterais que vous me communiquiez certains éléments d'information par rapport à cette question.

Enfin, concernant le super-prélèvement, il s'agit d'une mesure qui est attendue par le secteur. De quelle manière cette question a-t-elle été abordée au Fédéral?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Dans la presse du 20 octobre, on pouvait lire qu'un groupe d'experts se penche sur la problématique laitière et sur la manière de renforcer le pouvoir de négociation collective des agriculteurs face à l'industrie agro-alimentaire et à la grande distribution. Toujours selon la presse, «pour le Ministre Lutgen, il est important d'accélérer les travaux de ce groupe afin qu'un accord rapide puisse donner une perspective aux producteurs».

Concernant ces mesures, j'aimerais tout d'abord parler du soutien à la diversification dans les coopératives. Je tiens à souligner qu'Écolo est en phase avec vous lorsqu'il s'agit bien d'une volonté de souplesse dans les possibilités de regroupement des agriculteurs.

La question que nous nous posons est la suivante: qui sera chargé de la mise en œuvre de cette mesure, l'administration ou bien l'APAQ-W?

La deuxième option pourrait être privilégiée. Pourquoi? Parce qu'en lien avec la DPR, l'APAQ-W, en tant qu'acteur unique, pourrait associer les producteurs laitiers aux prises de décisions.

Qu'en pensez-vous?

Vous associez à ces mesures une volonté d'identifier plus clairement les produits wallons de proximité.

Pour cela, il est important que le travail de labellisation lancé par la Région wallonne intègre clairement et de façon transparente une volonté de promotion d'une qualité différenciée et l'agriculture durable.

Vous avez évoqué la labellisation de produits laitiers «équitables», garantissant un prix juste aux producteurs.

Aux yeux d'Écolo, il serait pertinent d'accompagner une filière du lait pasteurisé et d'appuyer le lait biologique.

Vous avez également évoqué un label «boulangerie du terroir». Il serait utile de veiller à ce que les farines utilisées soient issues de céréales locales et moulues en Wallonie.

Plus largement, pour permettre aux administrations — qui ne peuvent pas utiliser de référence régionale dans les cahiers spéciaux des charges — de privilégier la filière courte, il nous semble intéressant de réfléchir à une certification liée à l'empreinte CO₂ ... ceci, aussi, en lien avec les travaux et les perspectives de notre comité de pic de pétrole.

En général il sera utile de nous dresser ici le tableau de toutes les aides anciennes et nouvelles, afin de

pouvoir lire le soutien au secteur lait qui est sur la table aujourd'hui et de pouvoir analyser les manquements éventuels.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Beaucoup de choses ont déjà été dites et je me réjouis d'avoir entendu M. Fourny annoncer que le MR est favorable à un mode de régulation. Je tiens à souligner que nous avons toujours été favorables à la mise en place d'un mode de régulation.

Par contre, je m'étonne que M. Fourny aime autant les matières fédérales et me demande s'il n'y a pas de Parlementaires au Fédéral pour défendre ces matières. Le débat est ouvert.

Le malaise est manifeste dans le secteur agricole.

En juillet dernier, vous avez pris des mesures, mais elles ne sont pas suffisantes. Quels sont les différents outils qui ont été mis à votre disposition et que vous avez pu activer? Par rapport à la règle *de minimis*, j'entends vous demander si on arrivera à le mettre en route en Région wallonne. L'Europe fait un pas et la Région a besoin que le *de minimis* soit mis en oeuvre. Petit calcul: 12 millions d'euros seraient prévus au budget 2010. Si je divise 12 millions d'euros par 7.500, cela fait 1.600 exploitations. Or, vous savez comme moi qu'il y a 4.500 exploitations laitières en Région wallonne. Quelles vont être les conditions d'octroi? Sur quelle base va-t-on les octroyer?

Vous vous êtes souvent caché derrière le paravent de l'Europe. Je voudrais savoir exactement quelles sont vos priorités et ce que vous allez mettre en oeuvre sur le terrain. Je souhaite des actes, plus seulement des paroles.

Enfin, concernant le rachat des quotas, quelle est votre position? Faut-il un accord entre les deux Régions? Si oui, avez-vous déjà eu des contacts avec votre homologue flamand?

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie le Parlement d'avoir mis l'agriculture une fois de plus à l'honneur. Plusieurs Parlementaires enrichissent le débat par leurs questions et leurs actions. C'est tous ensemble que nous parviendrons à la mise en place d'un marché régulé du secteur laitier.

Je répondrai à Mme Cassart que nous ne nous cachons pas derrière l'Europe. Le Gouvernement wallon a déjà mis en place plusieurs mesures. Je pense, notamment, aux 16 millions d'euros de crédit de soudure, aux différentes primes et à la suppression des cotisations à l'APAQ-W pour les producteurs laitiers.

Au-delà de cela, Monsieur Crucke, il y a aussi nécessité de réorganiser nos laiteries et l'indispensable diversification de nos productions. Il faut, en outre, travailler sur les coûts de production. Nos producteurs laitiers ont des différences de coûts de 1 à 4. Nous avons mis en place une guidance qui identifie ces problèmes de coûts au niveau des fermes dans l'optique de réduire ceux-ci le plus rapidement possible.

Il faut également mener le combat au niveau fédéral et au niveau européen pour développer une certaine vision de l'agriculture. C'est important pour les producteurs de lait, les agriculteurs et les consommateurs.

L'exception agricole doit réellement trouver sa place. Je dirai même qu'elle doit la retrouver par rapport à certaines décisions prises en 2003, dont l'abandon des quotas laitiers. Cela a eu des conséquences pour les agriculteurs.

La Commissaire européenne de l'Agriculture, Mme Fischer Boel, arrive en fin de mandat. Heureusement! C'est une excellente nouvelle et je m'en réjouis. Elle a encore déclaré lundi que les membres de la Cour des Comptes européenne n'avaient qu'à faire de la politique, que leur travail n'était pas sérieux. C'est injurieux vis-à-vis de cette Cour et vis-à-vis de la démocratie. Peut-être s'exprime-t-elle de la sorte parce qu'elle est en fin de parcours.

Je rappelle que, pendant longtemps, nombreux ont été ceux qui, y compris parmi les agriculteurs, estimaient qu'il fallait mettre fin aux quotas laitiers.

Nous aurons encore rendez-vous au Parlement pour fixer les grandes lignes de défense des agriculteurs, pour mettre en place un plan d'actions concret en faveur des producteurs et des consommateurs. Nous devons

nous faire entendre avec force aux niveaux belge et européen, en défendant, via ce secteur, une vision de société et des valeurs humaines, sociales et environnementales.

Les lignes ont bougé au niveau européen. Vingt-et-un pays se sont réunis pour demander des moyens complémentaires et une régulation des marchés. Je tiens à remercier mes Collègues de l'Agriculture au Fédéral et à la Région flamande pour les efforts qu'ils ont fournis. Il y a une vision différente au Nord du pays et il est extrêmement important que nous ayons pu réunir nos points de vue et nous associer à d'autres pays européens afin de donner un nouvel avenir à l'agriculture.

Le *High Level Group* s'est réuni la semaine dernière et se réunira dans trois semaines. J'estime, vu la situation, qu'il devrait se réunir tous les jours et pas une seule fois par mois. Il est positif que l'Association des producteurs agricoles européens soit intégrée à ce groupe.

Je défends une forme de régulation du marché agricole avec, au niveau européen, des producteurs et des distributeurs mis sur un pied d'égalité. Tant qu'il n'y a pas d'autre système de régulation, il est difficile, selon moi, de quitter le champ des quotas laitiers. Il y avait cependant une défaillance dans ce système: celle de la déresponsabilisation des agriculteurs. S'ils dépassaient les quotas, les sanctions n'existaient pas. C'est pourquoi, je prône la mise en place d'un système de «super provisionnement», quand on dépasse d'un litre le quota, le montant est provisionné. Je veux avoir cette disposition sur le plan belge, mais aussi sur le plan européen. Parmi tous les producteurs, certains continuent à spéculer, à dépasser les quotas. Il faut les sanctionner. Nous reprendrons les montants via le provisionnement ou sur les incitants et les différentes aides, comme les crédits de soudure et les primes existantes. Je le dis très clairement, ces aides ne seront accessibles que si le producteur n'a pas dépassé les quotas.

Pour répondre à Mme Cassart-Mailleux et à M. Borsus, je rappelle que l'aide de 7.500 euros doit concerner la totalité des producteurs laitiers, soit 4.500 personnes. Il faudrait environ 30 millions d'euros pour rencontrer tous les besoins. Je suis désolé, mais il existe des obligations au niveau européen. Je tâcherai cependant d'offrir le maximum de possibilités aux agriculteurs, tout en restant dans ces limites. Je ferai le maximum. Je rappellerai également que ce qui a été décidé au Fédéral est de nature à soutenir les agriculteurs. Des réunions avec le Fédéral sont prévues dans les prochains jours. Un premier pas a été franchi par le Fédéral sur le plan budgétaire, visant à ce que les primes de la Région et de l'Europe ne soient plus taxées par lui-même. Il faut faire en sorte que les premiers pas de la défiscalisation bénéficient en premier lieu aux producteurs laitiers.

Il est normal que celui qui a continué à investir durant cette période soit considéré comme étant un peu moins en difficultés que d'autres. On peut toutefois faire un mélange des deux possibilités. Nous sommes ouverts à toutes les propositions.

Je veux réaffirmer que le plus important est l'unité. L'OPW rend d'importants services. Il faut en tenir compte. De même, pour ce qui est de l'APAQ-W, les adaptations se feront sous peu. Il faut un lien avec les autres organismes compétents, une extension des activités. Il nous faut également tenir compte des contingences budgétaires. Elles nous imposent des choix difficiles. La centralisation de l'action doit être au cœur de notre réflexion.

Je rassure tout le monde, les évaluations au sein de l'APAQ-W ont bel et bien eu lieu. Des campagnes sont menées, notamment concernant les données relatives aux différents marchés. Des campagnes sont menées sur base des chiffres fournis par l'Observatoire wallon. Des études sont régulièrement menées sur les différents aspects liés à la consommation.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je pense qu'il n'est pas important de savoir qui a parlé en premier lieu d'une nouvelle régulation. Ce qui est fondamental, c'est d'avoir une volonté de penser, un souhait d'aller à l'objectif.

J'ai aussi entendu parler de la notion de «contrat» dans des milieux *a priori* fort différents, ceux qui édictent les normes méconnaissent quelquefois le secteur. Il faut des militants, des militants d'une agriculture de talents et volontaristes.

Je voudrais également dire que la méthode utilisée pour cet échange question-interpellation-réponse ne permet pas l'instauration d'un vrai débat sur l'avenir de l'agriculture. Les sujets abordés par les différents intervenants sont bien trop différents et pointus pour que le Ministre puisse y répondre et, en plus, entamer un débat d'ordre général. Il faudra donc y revenir.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Forêt et du Patrimoine. – Je partage l'avis de M. Crucke. J'ai relevé plus de 67 questions différentes. Comment répondre à toutes et, en même temps, mener un débat sur l'avenir de l'agriculture!

J'en appelle donc à Mme la Présidente pour que, en Plénière ou en Commission, nous puissions mener ce débat.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre.

M. Marc Bolland (PS). – Je demanderai tout simplement au Ministre qu'il insiste pour que l'APAQ-W aborde les questions soulevées dans son rapport annuel.

M. Hugues Bayet (PS). – J'attends avec impatience la future note d'orientation promise par M. le Ministre. Je pense qu'il est parfaitement conscient des craintes légitimes du secteur

M. Willy Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre et m'en remets à la réplique de mes Collègues.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je m'impliquerai activement dans le débat que nous mènerons sur l'avenir de l'agriculture. Je voudrais toutefois souligner qu'il n'existe pas un monde agricole, mais plusieurs réalités diverses. Il nous faudra donc diversifier la réponse que nous apporterons en fonction des différents besoins.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je regrette que le Ministre n'ait pas répondu aux questions que j'ai posées. Je vais toutefois vous offrir un *pack* de lait de la bande de féLAIT. Cela me paraît un bon produit pour les écoles.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai moi-même lancé ce produit. Nous avons pensé à son conditionnement. Malheureusement, des études ont démontré qu'il n'était pas rentable économiquement.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous demande néanmoins d'étudier la question au regard des nombreux efforts entrepris en termes de distribution.

M. Daniel Senesael (PS). – Je reposerai ultérieurement mes deux questions.

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – J'insiste sur le fait que nous ne devons pas seulement parler de régulation, mais également d'orientation vers un modèle agricole qui convienne à tous les Wallons.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je suis heureux de voir que nous partageons tous le même combat, et je salue les actions de M. le Ministre en ce sens.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je suis heureuse qu'ensemble avec Mme la Présidente et la Secrétaire de Commission, nous ayons pu trouver un espace pour répondre à pareilles questions.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – J'ai bien compris les changements observés par rapport au «*de minimis*» que nous étudierons sans doute plus tard. Je suis aussi consciente du fait que de nombreuses questions concernent le niveau de pouvoir fédéral, mais j'espère que le débat se fera bien en Commission sur l'avenir de l'agriculture.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LA POSITION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR LE NUCLÉAIRE, LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA COMMUNICATION DU MINISTRE NOLLET SUR L'ANNONCE DU MINISTRE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE RELATIVE AU NUCLÉAIRE»

QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT GEMIX ET LES IMPLICATIONS DU REPORT DE LA FERMETURE DES CENTRALES NUCLÉAIRES SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE»

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LA PROLONGATION DES CENTRALES NUCLÉAIRES, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT»

M. Willy Borsus (MR). – Cette interpellation était d'abord adressée à M. Demotte, mais je me tourne vers vous, Monsieur Nollet, pour que vous répondiez.

J'ai du mal à voir la position du Gouvernement à l'égard de la décision du Ministre fédéral de l'Énergie relative à la prolongation de certains réacteurs atomiques producteurs d'électricité.

Monsieur le Ministre, il y a quelque temps, vous avez déclaré que la question n'avait pas encore été discutée et que le Gouvernement wallon n'avait pas encore pris position. Alors, Monsieur le Ministre, à ce jour, quelle est votre vision sur ce sujet? Le Gouvernement a-t-il pu se pencher sur cette question? Quelle est la position du Gouvernement wallon? Quelle sera sa position avec les Comités de concertation liés aux différentes alternatives en matière d'énergie renouvelable?

Les faits repris dans la carte blanche concernent-ils aussi notre niveau de pouvoir? Les différentes positions ont-elles donné lieu à un débat et, si tel n'est pas le cas, quel est l'agenda prévu par le Gouvernement?

J'espère obtenir une bonne synthèse sur ces différentes questions et je vous saurais gré de faire écho de nos préoccupations au sein du Gouvernement wallon, de même qu'au sein du Comité de concertation avec le Fédéral.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Le Gouvernement fédéral s'est appuyé sur les recommandations du rapport Gemix pour décider la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires qui devaient fermer en 2015. J'aimerais questionner M. le Ministre à propos des recommandations générales de ce rapport et de ses implications sur les politiques régionales en matière d'énergie.

Le rapport recommande d'intensifier les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il s'agit là d'une recommandation importante et sur laquelle les politiques régionales peuvent avoir une réelle influence, tout particulièrement dans les bâtiments, mais aussi le choix de nos systèmes de transport.

Partagez-vous cette priorité sur l'amélioration de l'efficacité énergétique? L'action du Gouvernement s'inscrit-elle dans ce sens? A la lecture du rapport, on voit que les perspectives d'évolution de la consommation d'électricité maintiennent un niveau de croissance de 1,21%, ce qui reste relativement élevé.

Le rapport indique d'ailleurs que l'application du paquet européen «Énergie-climat» permettrait d'atteindre un niveau de consommation plus faible que ce que prévoit le rapport pour 2020. Ce n'est pas négligeable et d'autres mesures complémentaires d'amélioration d'efficacité énergétique permettraient de réduire les prévisions de demande finale d'électricité à 93 TWh à l'horizon 2020.

Au niveau de la demande finale d'énergie, toutes formes comprises, des recommandations vont dans le même sens, ce qui aurait, bien entendu, un effet particulièrement positif sur notre balance commerciale et notre indépendance énergétique.

Le rapport Gemix insiste lourdement sur ces recommandations qui sont prioritaires dans ce rapport. Partagez-vous cette priorité? Des actions spécifiques sont-elles prévues pour agir dans ce sens? Des concertations sont-elles prévues avec le Gouvernement fédéral?

Le premier plan d'efficacité énergétique belge avait été épinglé par la Commission européenne pour sa faiblesse, il est donc important que le prochain plan soit plus volontariste et permette d'atteindre un objectif concret et ambitieux de la maîtrise de consommation de l'énergie.

Je suis intrigué par le tableau présenté en page 26 du rapport Gemix à propos des perspectives de capacité nationales de production d'électricité aux horizons de 2015 et 2020 car des régulateurs à la Chambre prennent distance vis-à-vis de ce rapport. En effet, il n'est pas en accord avec l'objectif général de production de 13% d'énergie renouvelable imposé à la Belgique pour 2020.

Ainsi, aucun projet éolien *on shore* ne serait mis en service au-delà des projets acceptés ou engagés à ce jour. De la même manière, aucun nouveau projet en biomasse n'est pris en compte.

La question qui se pose dans ce contexte est la place qui va rester pour permettre à notre pays d'exprimer son potentiel de production d'électricité renouvelable.

En effet, sur base de ce tableau de synthèse des capacités de production à l'horizon 2020, la réalisation des objectifs nationaux d'énergie renouvelable pourrait nous conduire à une production excédentaire d'électricité, ce qui serait un comble.

Dans ce contexte, la recommandation du Gemix de privilégier le gaz pour le remplacement des installations électriques déclassées pose réellement question au niveau même de la cohérence de ce rapport. En effet, s'il s'avère que la capacité de production d'électricité devient excédentaire, est-ce bien cette recommandation de favoriser le gaz qu'il faut suivre, ou faudrait-il plutôt recommander de réduire une source de production fossile ou fissile, et ce afin de permettre au marché électrique de soutenir le développement des énergies renouvelables?

À ce propos, j'aimerais savoir s'il y a eu une concertation avec les Régions avant la décision de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires prise par le Gouvernement fédéral.

Doit-on craindre d'autres retombées problématiques de cette décision de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – C'est un peu le même débat que le débat précédent. Je remarque qu'on parle d'un sujet extrêmement large. Ma question, initialement adressée à un de vos Collègues, est par contre assez précise.

Le débat est actuellement sur la table. Quel que soit le débat sur le fond, il y a une série de centrales sur le territoire wallon. Pour poursuivre leur exploitation, elles sont nécessairement soumises à certaines législations. Quelles sont les législations wallonnes concernées par ce débat? Qu'en est-il au niveau de l'aménagement du territoire, des permis d'exploitations? Pouvez-vous nous dresser un inventaire? Enfin, quel est leur contenu?

Existe-t-il un droit de veto ou d'opposition dans le chef du Gouvernement wallon? Est-ce que la dernière clé au niveau wallon est détenue par le Gouvernement?

Je ne connais pas cette matière de manière précise, mais les Wallons se demandent dans quelle mesure ils vont être concernés.

Enfin, comment allons-nous réagir?

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d'abord, je voudrais dire que j'ai lu la carte blanche que vous avez cosignée avec vos différents Collègues de l'Énergie où vous comparez la Wallonie à un village gaulois.

Concernant les considérations d'ordre général, je voudrais vous dire que je pense que c'est tout sauf un débat simple. Il s'agit de notions importantes auxquelles il faut être attentif. Dans ce domaine, le dogmatisme m'agace. Il n'y a pas, d'un côté, les bons qui ont tout compris et, de l'autre, les mauvais qui n'ont rien compris et qui sont à la botte d'Electrabel.

Concernant le fond du dossier et la décision du Ministre Magnette, je voudrais rappeler que des rapports, il y en a des tas qui vont dans tous les sens. Le Ministre a pris une décision qui est justifiée, car la majorité des rapports soulignent qu'il faut maintenant agir et prendre des décisions.

Concernant l'impact politique de votre carte blanche, étant favorable au régionalisme, je ne vais pas vous dire que vous avez mal fait. Je suis cependant surpris par vos propos quand je relis ceux qui ont pu être tenus par certains Ecolos lors de différentes campagnes électorales, notamment en 2008.

Je pense que votre carte blanche manque de nuances car, si vous pensiez exprimer la volonté de l'ensemble du Gouvernement wallon, je rappelle que celui-ci est composé d'autres sensibilités.

Enfin, je rappelle que le PS a toujours été un partenaire loyal et attend un peu de réciprocité.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en son nom et au nom de **M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon et au nom de **M. Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – J'ai eu l'occasion de prendre connaissance du rapport final Gemix. Il s'agit, en fait, d'une compilation commentée des études sans une réelle mise à jour notamment quant à l'impact de la crise économique actuelle sur l'évolution de l'offre et de la demande énergétique.

Ceci dit, je partage la recommandation du rapport qui vise à intensifier les efforts d'amélioration et de l'efficacité énergétique belge. Le Gouvernement wallon s'est engagé à travers la DPR à poursuivre une stratégie qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2020 et de 80% à 95% d'ici 2050.

Cela doit s'inscrire de façon concertée dans une approche belge et européenne.

Une ambition ne peut être atteinte sans des efforts sans précédent en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Pour y parvenir, deux actions phares jalonnent mon action. La première est l'alliance emploi-environnement pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments et la mise en place d'un accord de branche de seconde génération pour le secteur industriel. À cet égard, les potentiels estimés dans le récent plan de maîtrise durable de l'énergie à l'horizon 2020 montrent qu'une amélioration de l'efficacité énergétique de l'ordre de 20% est possible en Région wallonne, dont plus des trois quarts à l'aide de mesures rentables, c'est-à-dire dont le coût net est négatif.

Mon rôle sera donc de mobiliser et de rendre effectives ces mesures rentables, ainsi que d'autres mesures à faible coût, notamment à l'aide de nouveaux mécanismes tels que les tiers investisseurs, les partenaires publics-ménages et publics-privés.

Je m'étonne que le rapport Gemix n'envisage qu'une amélioration possible de l'efficacité énergétique de l'ordre de 15% pour la Belgique, ramenant la consommation finale à 400 TW/heure en 2020 et ce, alors que l'objectif minimum de 20% d'amélioration nous est assigné par l'Europe.

Le scénario le plus ambitieux issu du rapport de la Commission énergie 2030 proposait d'ailleurs une réduction beaucoup plus forte de la demande finale d'énergie en Belgique. Ce scénario-là était davantage en phase avec les objectifs européens que je viens de vous rappeler.

En matière d'efficacité énergétique, je plaide pour que le second plan belge d'efficacité puisse faire l'objet d'une véritable concertation entre les Régions et le Fédéral. Ce plan devra contenir un ensemble de mesures suffisamment détaillées, ainsi que des objectifs clairs. L'idée du Gemix est de proposer une plateforme nationale qui puisse harmoniser et simplifier les politiques et les mesures, tout en respectant les compétences de chaque entité. Cette idée me semble être une piste intéressante à envisager. C'est en effet important que le futur plan national d'efficacité soit davantage que l'agrégation des plans régionaux existants.

Quant aux questions portant plus spécifiquement sur l'électricité à l'horizon 2020, permettez-moi de rappeler que la consommation d'électricité représente environ 20% de la consommation énergétique totale en Belgique. Les enjeux relatifs à notre approvisionnement énergétique et à l'empreinte écologique de notre consommation ne peuvent donc être rencontrés par des solutions exclusives sur le seul secteur de l'électricité. C'est d'ailleurs un des seuls reproches à l'égard du rapport Gemix où l'analyse des consommations d'énergie, hors électricité, est particulièrement peu fournie. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le démontrer, en réponse à l'une de vos questions orales, Monsieur Borsus, en Commission, la prolongation des trois réacteurs nucléaires les plus anciens ne se justifie pas par un risque de rupture d'approvisionnement en électricité. Les estimations prudentes de nouveaux investissements en cours et à venir montrent que des alternatives de qualité: énergie

renouvelable, cogénération, centrales modernes, turbines gaz-vapeur, existent et permettront de compenser l'arrêt des trois premiers réacteurs nucléaires en 2015.

Un des auteurs du rapport Gemix s'est d'ailleurs exprimé en ce sens et je vais le citer: «*En tant que membre du groupe Gemix, je ne partage pas entièrement toute l'urgence d'une prise de décision en ce qui concerne la prolongation de la durée de vie des centrales existantes.*»

Comme le relève votre Collègue, M. Desgain, l'hypothèse du rapport Gemix d'une croissance de la demande d'électricité de 1,21% par an semble surestimée et difficilement compatible avec nos objectifs européens de maîtrise de la demande. Pour ma part, je tablerai plutôt sur une stabilisation, voire une légère diminution de notre consommation de l'électricité eu égard à deux effets se composant, d'une part, d'un effet à la hausse dû à «l'électrification» croissante de notre tissu socio-économique — pensons, par exemple, à l'essor attendu des voitures électriques — et, d'autre part, par un effet à la baisse issue des mesures de réduction de la demande, notamment de l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils électriques. À cet égard, le niveau fédéral a effectivement un rôle important à jouer via la loi sur les normes de produit et la transposition de la directive *Eco design* en bonne concertation avec les Régions.

Dans ce cadre, à savoir les stabilisations de la consommation électrique autour de 90 megaWh/an, les investissements prévus d'ici 2015-2020 suffiront pour garantir un approvisionnement en électricité aussi bien pour l'industrie que pour l'ensemble de notre société.

Pour poursuivre, je tiens à souligner que les hypothèses du rapport Gemix concernant le développement des énergies renouvelables qui sont du ressort des Régions, sont assez conservatrices, voire déconnectées de la réalité. Elles résultent notamment de l'application de modèles *top down* qui ne prennent qu'insuffisamment compte des réalités de terrain. Par exemple, concernant le développement de l'éolien en Wallonie, le rapport Gemix se base sur une capacité supplémentaire de 270 megaW d'ici 2015, alors qu'à ce jour, 244 megaW de projets sont actuellement autorisés. Cela reviendrait à considérer que, d'ici 2015, quasi plus aucun projet éolien ne sera autorisé et installé en Région wallonne.

Cette hypothèse est d'autant plus irréaliste que, selon le rapport du facilitateur éolien, 960 megaW de projet sont actuellement à un stade avancé et qu'il est bien probable d'atteindre, d'ici 2014, une capacité supplémentaire de 700 megaW. D'autre part, le rapport Gemix fait l'impasse sur le potentiel de développement des autres sources renouvelables. En effet, le potentiel d'installation de puissance à partir de biomasses n'est, par exemple, nullement pris en compte. Or, selon le projet d'actualisation du Plan wallon de maîtrise de l'énergie, il s'agit d'un potentiel de production non négligeable.

En tant que Ministre de l'Énergie, je confirme mes propos du 6 octobre en Commission. Le Gouvernement wallon ne s'est pas penché sur la question de l'impact d'un éventuel report de l'arrêt des centrales nucléaires sur le quota des certificats verts. Et pour cause, puisque le Ministre fédéral compétent ne m'ayant encore nullement concerté ou informé, je n'ai aucune base officielle pour saisir mes Collègues du Gouvernement et pour proposer de réunir le Comité de concertation. Je ne désespère pas de pouvoir, avec les chiffres et arguments ici développés, infléchir quelque peu en amont, avec l'aide d'autres, la réflexion de mon Collègue Paul Magnette.

Je reste toutefois persuadé que ce report, s'il devait avoir lieu, aurait des conséquences non négligeables sur la politique énergétique à mener en Région wallonne, non seulement sur le développement des sources d'énergie renouvelable, mais encore sur les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique à accomplir dans le cadre de nos objectifs européens.

La décision de prolonger les centrales nucléaires a également un impact sur l'investissement au niveau des réseaux. Elle freine l'adaptation du réseau vers l'intégration de productions décentralisées. En effet, le réseau a été dimensionné en vue d'acheminer l'électricité des grosses unités de production que sont les centrales nucléaires, par exemple, vers les clients. Le remplacement plus ou moins proche de ces unités par des unités décentralisées connectées à des niveaux de tension inférieurs aura un impact sur le développement et l'adaptation du réseau au niveau de tension inférieur et sur les réseaux de distribution. C'est dire si une véritable concertation sur la décision de prolonger la durée de vie des trois plus anciens réacteurs doit être menée entre le Fédéral et les Régions afin de garantir une politique énergétique cohérente au niveau national.

C'est une décision majeure et je rappelle que la loi du 8 août 1980 prévoit une concertation des Régions sur les grands axes de la politique énergétique nationale. Au niveau wallon, nous aborderons cette concertation de façon constructive pour autant qu'elle soit entamée.

Par ailleurs, j'aimerais évoquer le problème du prix de l'électricité. En Belgique, il est souvent montré du doigt comme étant assez élevé. Le manque de concurrence au niveau de la production est dénoncé. La décision de prolongation ne permet pas de développer la concurrence au niveau de la production par le biais de nouvelles unités de production. L'engagement de Suez-Electrabel d'investir dans des unités de production renouvelable ne sera pas non plus de nature à contribuer à l'augmentation de la concurrence dans le secteur.

Par contre, en matière d'investissements dans les sources d'énergie renouvelable, Monsieur Borsus, vous avez mal interprété mes propos tenus dans la Carte blanche du 6 octobre. Mes propos, selon lesquels les efforts seront réduits à néant par la décision de la prolongation des centrales nucléaires, concernent les politiques cohérentes d'investissement en Belgique et non le déploiement des énergies renouvelables en Région wallonne.

Je tiens à vous rassurer, la Région wallonne continuera à soutenir autant que faire se peut l'ensemble des projets d'investissement existant et à venir, principalement par le mécanisme des certificats verts qui sera bientôt revu après évaluation.

Je répondrai également à Monsieur Crucke différents éléments techniques concernant ses questions relatives aux compétences du Ministre Henry.

Les centrales nucléaires n'échappent pas à l'application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, du moins, pour les installations et les activités qui ne sont pas directement liées au cycle du combustible nucléaire. La prolongation des centrales aura dès lors pour conséquence qu'il faudra renouveler les permis d'environnement qui viendraient à échéance dans les dix années à venir. Il s'agit d'installations et d'activités visées par le décret wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées dont, notamment, les rejets atmosphériques ainsi que les captages et rejets d'eau. Tel n'est cependant pas le cas de la centrale de Tihange pour laquelle l'ensemble des installations et activités classées pour l'environnement est couvert par un permis unique accordé par le fonctionnaire technique et délégué le 9 mai 2008 pour un terme de 20 ans en ce qu'il tient lieu de permis d'environnement pour un terme illimité, en ce qu'il tient lieu de permis d'urbanisme.

En ce qui concerne la question du droit de veto, il faut rappeler que, selon une jurisprudence constante de la Cour constitutionnelle, le principe de la proportionnalité impose qu'aucune autorité — et là, Monsieur Collignon, je réponds à une partie aussi de votre interrogation — en adoptant une mesure qui relève de sa compétence, ne puisse rendre impossible ou exagérément difficile la mise en oeuvre de sa compétence par une autre autorité. Ce qui vaut dans le cadre de la compétence des autorités wallonnes pour l'examen des demandes de permis à renouveler, doit également valoir dans l'autre sens pour l'autorité fédérale, dans le cadre de son éventuelle décision de report de la date de fermeture des trois plus anciens réacteurs nucléaires, notamment en matière d'adaptation des réseaux ou d'investissement de type renouvelable allant au-delà des objectifs européens.

Enfin, et je terminerai par là, la Carte blanche du 6 octobre dernier doit, et je pense que vous l'avez bien compris, être considérée comme l'expression d'une opinion commune et d'un signal d'appel à concertation lancé par les trois Ministres qui ont en charge, dans leur compétence, l'Énergie, dans leur Région respective et qui, sur base d'arguments techniques étayés et partagés, doutent de l'argumentation développée par le Ministre fédéral de l'Énergie dans le cadre de sa proposition de prolongation de la durée de vie des trois réacteurs nucléaires les plus anciens.

En tant que Ministres de l'Énergie dans nos Régions respectives, j'affirme que nous sommes en droit de lancer de tels signaux sur une matière qui nous tient particulièrement à coeur, surtout si nous sommes persuadés qu'une décision prise à un autre niveau de pouvoir aura des conséquences fâcheuses sur la politique énergétique du pays, c'est-à-dire du Fédéral et de toutes les Entités fédérées.

M. Willy Borsus (MR). – Si je vous comprends bien, un de vos objectifs en tant que Ministre de l'Énergie du Gouvernement wallon était d'adresser un message à un autre niveau de pouvoir pour qu'il change de position concernant le prolongement de nos centrales nucléaires.

Puis-je vous demander, dès que vous aurez reçu la correspondance que vous attendez, de nous en faire part en toute transparence en Commission?

C'est un dossier important qui concerne l'environnement, l'économie et le budget et tous les niveaux de pouvoir. Vous dites que tout est dans tout. Je vous propose dès lors de nous faire le point sur la situation.

Votre communication, Monsieur le Premier Vice-Président du Gouvernement wallon, me stupéfie.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Je remercie le Ministre pour ses réponses précises. Je retiens deux éléments de son intervention. Premièrement, une demande de concertation avec le Gouvernement fédéral pour améliorer l'efficacité énergétique. Deuxièmement, il apparaît que le tableau du GEMIX sur lequel se fonde le Fédéral pour décider du prolongement des centrales nucléaires repose sur des sables, oh combien, mouvants. N'y figurent pas, par exemple, la recommandation d'utiliser le charbon, ni les chiffres en matière d'électricité verte. Ce tableau n'est pas cohérent par rapport aux recommandations dont le GEMIX a lui-même fait part. Ce qui manque dans le tableau, en matière d'énergie renouvelable, est particulièrement interpellant.

Je relève l'importance de la jurisprudence sur le droit de veto. Certes, celui-ci n'existe pas, mais il existe un devoir de loyauté partagée par les deux Entités. Il faudra que le Gouvernement se mette d'accord là-dessus!

M. Christophe Collignon (PS). – Je veux dire, au nom de mon Groupe, que la carte blanche en question ne reflète pas la position socialiste.

Je n'aime pas les positions dogmatiques. Toutefois, je suis de l'avis de la grande majorité des experts qui affirment que l'on ne peut pas se passer, aujourd'hui, des trois centrales concernées.

La réponse du Ministre, entendue aujourd'hui, ne reflète donc pas la position de l'ensemble du Gouvernement.

VOTES NOMINATIFS

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «L'AÉROPORT DE CHARLEROI ET, NOTAMMENT, LE DOSSIER DE L'ALLONGEMENT DE LA PISTE, L'EXTENSION DE L'AÉROGARE, LA PRIVATISATION ET LA GESTION DE L'AÉROPORT», PAR MESSIEURS NOIRET ET CONSORTS (DOC. 81 (2009-2010) - N° 1) ET PAR MM. JEHOLET ET CONSORTS (DOC. 82 (2009-2010) - N° 1)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «l'aéroport de Charleroi et, notamment, le dossier de l'allongement de la piste, l'extension de l'aérogare, la privatisation et la gestion de l'aéroport», par MM. Noiret et Consorts (Doc. 81 (2009-2010) - N° 1) et par Messieurs Jeholet et Consorts (Doc. 82 (2009-2010) - N° 1).

La première motion, pure et simple, de MM. Noiret et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 81 (2009-2010) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de MM. Jeholet et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 82 (2009-2010) N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Noiret et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

Les projets de motion ont été adoptés par 53 voix contre 18.

En conséquence, les projets de motion ont été adoptés.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Je suspends la séance quelques instants.

- La séance est suspendue à 17 heures 38 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 44 minutes, sous la présidence de Mme Sophie Pécriaux, Vice-Présidente.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS (SUITE)

INTERPELLATION DE M. JAMAR À M. NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LE VIRAGE À 180 DEGRÉS DANS LE SOUTIEN AU PHOTOVOLTAÏQUE»

INTERPELLATION DE M. PRÉVOT À M. NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LA SUPPRESSION DES PRIMES PHOTOVOLTAÏQUES»

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «L'ANNONCE DE LA SUPPRESSION DE LA PRIME PHOTOVOLTAÏQUE»

QUESTION ORALE DE M. LEBRUN À M. NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LE BILAN DES AIDES OCTROYÉES PAR LA RÉGION WALLONNE EN MATIÈRE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET LE RETARD AUJOURD'HUI CONSTATÉ POUR LA LIQUIDATION DE CES PRIMES»

QUESTION ORALE DE M. BAYET À M. NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LA SUPPRESSION DES PRIMES AUX ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES»

M. Hervé Jamar (MR). – Depuis quelques jours, les entreprises et les ménages sont tenus en haleine par le contexte qui est d'actualité de suppression des primes au photovoltaïque.

Il y a dix-huit mois, M. Antoine, à grands frais médiatiques, lançait son plan Solwatt.

Des primes fiscales, régionales, locales, accompagnées de certificats verts, étaient créées pour soutenir le secteur du photovoltaïque. L'effet était direct, les gens se ruiaient sur la pose de panneaux photovoltaïques.

Ce plan avait été décrit comme un double levier. D'une part, il permettait de répondre à nos objectifs européens de production d'énergie issue du renouvelable, d'autre part, il permettait de lancer une filière du photovoltaïque peu présente en Wallonie avec, à la clé, la création d'emplois.

A l'époque, le Gouvernement parlait d'un effort historique vers le photovoltaïque, même si certains observateurs critiquaient le plan Solwatt.

Dix-huit mois plus tard, le Gouvernement, dans sa communication sur le projet de budget 2010 apprend aux ménages et aux entreprises du secteur que le plan Solwatt est un château de cartes: suppression des primes et réduction des quotas de certificats verts.

Ce qui avait été adulé est maintenant banni.

La justification de cette décision est peu compréhensible, vu l'accroissement des placements des panneaux et la conscientisation, au sein de la population, du caractère important des énergies alternatives.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous justifier cette décision? Ne jugez-vous pas incohérent de supprimer un incitant quelques mois après l'avoir lancé? Nous sommes passés du blanc au noir sans passer par le gris.

Estimez-vous la filière en place en Wallonie suffisamment solide pour «s'émanciper» de la subsidiation régionale?

La DPR de juillet 2009 annonce la création d'un pôle axé sur les filières vertes. N'est-il pas incohérent de promouvoir une filière et, en même temps, de supprimer un des principaux incitants ?

J'ai reçu un mail aujourd'hui de la part d'une entreprise qui estime que deux cent clients ne seront plus demandeurs si les primes sont supprimées. Parmi ces deux cent clients, certains ont déjà payé un acompte. De plus, j'ai reçu le mail d'un particulier qui, le 26 septembre, a commencé les démarches pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le 12 octobre, le devis arrive et il effectue le versement de l'acompte. Le 13 octobre, tout est fini. Cette famille, comme une centaine d'autres, se retrouve sans aucune prime.

La gestion de cette situation est problématique. Or, elle peut être corrigée. Ainsi, je déposerai une motion vous demandant de reporter au 1er janvier 2010 les échéances. Ainsi, les familles et les entreprises pourront voir avec plus de sérénité cette suppression de prime.

Le plan Marshall 2. vert devient le plan Marshall 2. pistache clair. Alors que les Écologistes arrivent au Gouvernement, on supprime les primes et on prolonge le nucléaire.

M. Antoine semble affirmer qu'il n'était pas au courant du fait qu'on allait supprimer cette prime alors que, dans votre Cabinet, on affirme le contraire. De toute évidence, le Gouvernement, collégialement, a pris des mesures budgétaires qui passent par la suppression des primes.

Je taquine un peu mais, au-delà de ça, je constate que le secteur n'a pas été associé à cette prise de décision. Par conséquent, une centaine d'emplois demeurent incertains et des centaines de familles se trouvent dans le néant.

Vous allez me dire qu'une partie du secteur s'en sort partiellement, mais je vous enjoins à renoncer à la rétroactivité et à opter pour la date du 1er janvier 2010 afin de rassurer les entreprises et les familles.

Je dépose directement la motion à Mme la Présidente.

M. Maxime Prévot (cdH). – Nonobstant les considérations apaisantes de ces derniers jours, le secteur du photovoltaïque s'inquiète pour son avenir.

Or, cette filière, qui n'a pas encore deux ans d'ancienneté, est déjà porteuse d'emplois. Faut-il rappeler qu'elle est intégralement née d'une initiative publique en 2007 avec, pour choix stratégique, l'utilisation du ménage particulier en production décentralisée d'électricité ? Cette formule a permis de créer de nombreux emplois, mais aussi d'augmenter le nombre de producteurs verts. Le secteur a affirmé à la presse pouvoir se passer des primes via une période transitoire de décroissance de la prime, preuve que l'effet de lancement et de taille critique a joué son rôle.

D'autres filières de soutien à la production d'énergie renouvelable ont également été primées afin qu'elles puissent se développer et atteindre une maturité suffisante. Je voudrais savoir si vous comptez aussi revoir les primes de ces autres secteurs.

Sinon, qu'est-ce qui peut justifier qu'une tonne de CO₂ économisée, par exemple à partir de solaire thermique, soit plus primée qu'une tonne de CO₂ économisée via la même source d'énergie, mais par la filière photovoltaïque ?

Si les producteurs affirment pouvoir se passer de la prime après une période transitoire, même si cela sera difficile, ils ont fait savoir que des diminutions de certificats ou d'incitants fiscaux leur seraient fatales. Allez-vous les rassurer rapidement sous réserve de l'avis de la CWaPE quant aux garanties sur un taux de certificats verts suffisant pour que l'investissement photovoltaïque conserve une rentabilité acceptable ?

Je me demande aussi quel serait l'impact d'une décision rendant l'installation de panneaux photovoltaïques non viables économiquement sur les objectifs pour la production d'énergie renouvelable en 2020. La Wallonie peut-elle atteindre l'objectif de 13% en faisant l'impasse sur le potentiel photovoltaïque ? Quel serait l'impact d'un retour à la situation d'avant 2007 ? Heureusement, le principe de compensation reste acquis sur le potentiel wallon.

Ce qui m'inquiète le plus, en cette période de chômage et de crise économique, ce sont les craintes des gens employés par la filière photovoltaïque. Sans vouloir jouer les dramaturges, les 700 travailleurs actifs à ce jour dans la filière, ne disposent pas d'une visibilité très claire sur la volonté politique. Sommes-nous à la veille d'un licenciement massif pour cause de changement total d'orientation politique ou un support minimal adéquat leur sera-t-il garanti via les certificats verts?

Une partie du secteur estime que vous l'avez associée à votre position «contre son gré». J'ai reçu plusieurs courriers d'entreprises mécontentes. Ces dernières souhaitent vous interpeller relativement à plusieurs éléments.

La position de la fédération Edora sur laquelle vous vous êtes appuyé pour justifier votre décision de supprimer la prime, et selon laquelle le fait de supprimer les primes n'aura pas d'impact sur la rentabilité de ces entreprises n'est, dans les faits, pas partagée par l'ensemble du secteur.

Le secteur n'a que 19 mois d'existence et ne serait, de ce fait, pas encore «mûr» pour pouvoir fonctionner sans l'aide des Pouvoirs publics.

La présence de ce secteur dans les différents salons «Énergie» ne rencontrerait déjà plus le succès pourtant bien présent avant que vous annonciez la suppression de cette prime.

Le secteur serait, par ailleurs, déjà confronté à une chute manifeste des commandes et à un renoncement des particuliers à leurs projets.

Enfin, certaines entreprises se posent la question de savoir s'il y a effectivement eu consultation entre votre Cabinet et le Cabinet du Ministre fédéral des Finances, M. Reynders, en ce qui concerne les déductions fiscales en cette matière.

En effet, le Fédéral vient d'annoncer une réduction de cet avantage fiscal alors même que, de votre côté, vous déclarez que des discussions sont actuellement en cours pour affiner le dispositif des autres primes!

Quelles sont vos positions concernant ces dires?

Monsieur le Ministre, au vu des différentes positions des uns et des autres dans ce dossier, ne conviendrait-il pas de réouvrir le débat par l'organisation d'une table ronde représentative du secteur en vue, d'une part, de rassurer ce dernier, et d'autre part, en vue de consolider la cohabitation du secteur photovoltaïque avec votre nouvelle «stratégie de l'isolation»?

M. Dimitri Fourny (cdH). – Les discussions budgétaires viennent de se terminer. On a eu certaines communications dans la presse et je dois bien vous avouer que la déclaration concernant la suppression des primes photovoltaïques a causé pas mal de discussions, voire des problèmes au niveau de certaines sociétés, d'un point de vue strictement commercial puisque cette mesure n'était véritablement pas attendue par le secteur.

Diverses concertations avaient eu lieu avec votre Cabinet dans les semaines qui ont précédé, mais une telle annonce avec une telle effectivité a suscité des remous et a provoqué, dans le chef de certains, un mécontentement indescriptible.

J'ai également reçu différents courriers qui m'ont été adressés par des responsables de sociétés du secteur et par des privés qui s'interrogent sur la manière dont les choses vont s'appliquer. Tant les citoyens que les entrepreneurs en la matière ont été secoués par cette annonce.

C'est vrai que cet effet d'annonce est assez curieux. Je reviens donc vers vous afin de vous interpeller sur le caractère progressif ou, en tout cas rétroactif, de cette annonce de la suppression, à dater du 6 octobre 2009, pour ce qui est de l'acompte au niveau de l'installation de panneaux photovoltaïques. Vous comprendrez que cela pose certains problèmes au niveau du paiement de l'acompte. Où sont écrites les modalités? Dans quel contexte juridique vont-elles être décrites? Doit-on passer par un arrêté du Gouvernement? Il n'apparaît pas, en tout cas, qu'un arrêté ait été pris concernant les différentes modalités. Ces modalités doivent-elles être prises au niveau de la CWaPE?

Par ailleurs, j'aimerais également rediscuter des modalités car, au niveau de celles-ci, la date à retenir pour l'acompte est le 6 octobre et, pour la décision de la CWaPE, c'est le 31 décembre 2009. Cela pose un problème purement matériel pour les familles qui ont engagé différents contrats avec des sociétés de

placement. Comme vous le savez, entre le moment de la décision d'installer des panneaux photovoltaïques et la décision de la CWaPE, de nombreux mois s'écoulent. Dans les faits, nous risquons de priver toute une série de demandes, introduites de juin jusqu'à la fin de cette année, de toute efficacité.

Pouvez-vous nous éclairer sur les modalités de type pratique? J'ai entendu la motion déposée par M. Jamar et je pense qu'on ne peut pas modifier les règles du jeu en cours de partie. On doit, à tout le moins, à l'égard du secteur et de la population, respecter les règles et les conditions dans lesquelles ils ont pu contracter. Je vous invite vraiment à reconsidérer votre point de vue en laissant au secteur la possibilité de pouvoir agir pendant 24 mois. Toutes les demandes qui auront été introduites au 31 décembre seront prises en considération indépendamment de la notification qui sera faite par la CWaPE.

Donc, la date butoir pour laquelle je plaide aujourd'hui serait l'introduction des dossiers de demande au 31 décembre 2009.

Ensuite, j'aimerais savoir ce qu'on va faire par la suite. Le Plan Marshall 2.Vert ayant été un des points importants des négociations gouvernementales, l'alliance emploi-environnement ayant été avancée pour vanter l'application de ce nouveau Plan Marshall 2.Vert, j'aimerais savoir quel est le système qui va être mis en place pour remplacer cet octroi de primes aux particuliers. Quelles sont les perspectives pour toutes les autres primes? Va-t-on de nouveau les raboter? J'aimerais vous entendre sur les perspectives en cette matière.

Enfin, qu'en est-il des discussions avec le Fédéral? Y a-t-il eu la moindre concertation avec le niveau fédéral? Il a, en effet, été annoncé une modification de la fiscalité. Le Fédéral a entrevu un lissage dans le temps de manière progressive. Y a-t-il eu concertation avec le niveau fédéral à ce sujet?

Enfin, avez-vous pu enfin mesurer concrètement l'impact que cette mesure va avoir au niveau économique pour les entreprises? En Espagne, cette mesure a été supprimée pour des raisons strictement budgétaires alors qu'ils ont un potentiel extraordinaire au niveau du climat. Il n'en demeure pas moins que la suppression des aides publiques a entraîné une chute importante du chiffre d'affaires dans le secteur, mais également une perte d'emplois considérables, avec des effets difficilement récupérables.

M. Michel Lebrun (cdH). – On peut dire que vous avez fait fort parce que vous avez pratiquement volé la vedette au Ministre du Budget ou au Ministre-Président. Il me semble, en effet, qu'il y a eu plus de réactions sur les sites suite à la décision de supprimer la prime que suite aux annonces relatives au budget. C'est un coup médiatique dont j'ai été le premier surpris, du moins dans la brusquerie de l'annonce.

Il est incontestable qu'en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles, on a connu un développement important de la pose de panneaux photovoltaïques grâce à des actions concertées entre les Gouvernements wallon, bruxellois et fédéral, qui, toutes, allaient dans le même sens.

De plus, d'autres niveaux de pouvoir s'y sont joints et ont pris la même direction, ce qui a aidé à atteindre l'objectif.

Vous n'ignorez pas que la Belgique et la Région wallonne ont un retard certain en matière de panneaux photovoltaïques par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne qui, de longue date, s'est lancée dans la recherche, la production de panneaux et l'installation chez le particulier. Nous sommes arrivés en bout de chemin.

Dans ma Commune, il y a quelques années, nous voulions placer des panneaux photovoltaïques dans un hall. Il n'y avait qu'une seule firme qui pouvait le faire et encore, avec beaucoup de difficultés.

Je rappelle qu'avec le Plan SOLWATT, il y a aujourd'hui plus de 200 entreprises capables de placer ces installations et 650 personnes ont pu trouver un emploi dans le secteur. La prime de la Région wallonne a joué un rôle très important.

Votre annonce de la suppression de la prime a créé la surprise générale, y compris auprès de certains de vos Collègues, ce qu'a révélé la presse. Vous dites qu'il n'y a pas de problème, que le secteur est d'accord et que vous l'avez consulté. J'ai cependant pu lire dans la presse que certains vous accusent d'avoir menti.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Lisez bien l'article, ils disent cela parce que je n'ai pas suivi ce qu'ils demandaient.

M. Michel Lebrun (cdH). – Ils reprochent le fait que vous ayez dit qu'ils étaient d'accord, alors qu'ils ne l'étaient pas, sauf peut-être la société EDORA, mais il apparaîtrait que sa Secrétaire générale est liée à votre Cabinet. C'est ce que dit l'article.

J'ai régulièrement entendu dire que l'on reprochait aux Wallons une politique de *stop and go*. On lance une politique, puis on l'arrête. Malheureusement, c'est un peu ce que vous faites ici. Beaucoup d'entreprises dans le secteur ont exprimé le fait qu'elles n'étaient pas du tout stabilisées et qu'on a coupé leur élan.

Quel est le bilan de ce qui a été fait en matière de photovoltaïque? Combien d'installations ont-elles été subventionnées par la Région wallonne? Quel est le montant de l'investissement du particulier et celui de la Région wallonne? Quel est le délai de paiement des primes aujourd'hui en souffrance? Comptez-vous rencontrer le secteur afin d'envisager de reconsidérer votre mesure?

M. Hugues Bayet (PS). – Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit et je vais synthétiser mon propos en vous posant quelques questions.

Pourquoi avez-vous décidé la suppression de cette prime? Avez-vous fait une évaluation de cette mesure sur les 18 mois de son existence? Avez-vous évoqué votre décision au Gouvernement? Selon la presse, ce ne serait pas le cas. Quelles seront les conséquences pour les particuliers et les entreprises? Une rétroactivité est-elle envisagée? Vous dites avoir consulté les producteurs. Ils disent le contraire, qu'en est-il?

M. Edmund Stoffels (PS). – Il est plus facile de défendre le maintien d'une aide, d'un avantage, que la suppression de ceux-ci. Cela demande du courage politique, mais aussi un minimum de cohérence politique vis-à-vis du précédent Gouvernement, mais aussi d'autres membres du Gouvernement actuel. Tout cela demande une réflexion sur les dommages collatéraux qu'entraîne la suppression de la prime.

J'ai toujours défendu le fait qu'il fallait revoir la valeur et l'attribution des aides et les repositionner par rapport aux aides en faveur de l'isolation thermique du bâtiment. J'ai également prôné qu'il fallait encourager l'économie d'électricité.

Monsieur le Ministre, vous décidez de supprimer la prime. Quel est son impact en matière d'investissement?

Je souhaite, par ailleurs, vous entendre concernant le régime des certificats verts qui intervient aussi dans le calcul de la rentabilité.

La suppression de la prime répond-elle à une contrainte budgétaire, auquel cas, une publication au *Moniteur belge* aurait pu suspendre l'octroi des aides sans les supprimer, ou à une réorientation partielle ou totale des investissements dans d'autres filières d'aide à l'énergie?

Cette décision est un revirement par rapport à la politique de votre prédécesseur. C'est une politique de *stop and go* alors qu'il faut mener une politique cohérente basée sur la continuité. Je m'interroge sur l'image que nous donnons aux citoyens. Au moment où le Gouvernement communique sur le dossier, aux environs du 15 octobre, il nous apprend qu'il y aura une phase transitoire jusqu'au 28 février. Celle-ci est favorable à tous ceux qui n'ont pas encore reçu leur notification de prime d'ici la fin de l'année, pour autant qu'un acompte ait été versé jusqu'au 6 octobre, soit environ 10 jours avant que l'annonce soit faite.

Que dire aux particuliers qui ont obtenu l'accord de principe de leurs organismes financiers quant aux prêts, le prix remis comprenant l'aide de la Région ainsi que la prime communale? La possibilité de recevoir cette dernière semble liée à l'octroi de la première. Le confirmez-vous? Que dire aux particuliers et aux entrepreneurs qui ont investi dans l'achat de matériel?

Je suis favorable à une réflexion sur la nature et le montant des aides accordées au photovoltaïque, tenant compte du revenu et de la composition familiale. Je suis également favorable à toute politique qui encourage les économies d'électricité. J'éprouve d'énormes difficultés à «avalier» une politique de style *stop and go* où le successeur fait le contraire de son prédécesseur.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je constate qu'un certain nombre de remarques qui viennent d'être formulées à cette tribune manquent de précision.

Tout d'abord, les éléments statistiques relatifs au Plan concernent les années 2008-2009. Si le Ministre ne fait rien, le plan arrivera à échéance le 31 décembre 2009. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, c'est le précédent Gouvernement.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'année 2008, 2.347 dossiers ont été acceptés, pour un total de 7.152.458 euros. Pour 2009, avec des chiffres arrêtés au 30 septembre, nous sommes à 1.936 dossiers pour un total d'un peu moins de 6 millions et demi d'euros. Considérons qu'il y a encore 2.485 dossiers comptabilisés pour un total de 6.652.475 euros. Il s'agit là du montant des primes.

Si l'on tient compte du fait que pour l'année 2009, nous sommes à une demi année chiffrée, cela nous amène à un montant total projeté de 26.263.812 euros.

Je voudrais, en outre, réaffirmer que la DPR parle clairement d'adapter les primes en fonction des évolutions technologiques, d'une priorité accordée à la ventilation et à l'isolation, de l'accessibilité des primes aux publics les plus sensibles, d'une intensification de la recherche et du développement avec un accent mis, notamment, sur un photovoltaïque plus performant.

Il faut, de plus, tenir compte des difficultés financières dans lesquelles nous nous trouvons. Tout le monde, au sein du Gouvernement, a convenu qu'il fallait faire quelque chose sous peine d'une explosion du dossier.

Un autre point essentiel est que la prime n'est pas l'élément principal du dispositif de soutien au secteur photovoltaïque. Il y a chaque année un mécanisme de certificat vert avec une injection du supplément produit au niveau électrique. Il s'agit là d'un *cash* garanti chaque année et, à cela, nous n'y touchons pas, à la demande du secteur.

Il y a également lieu de tenir compte des progrès technologiques, des gains de productivité et de l'apport en terme d'expérience pour calculer objectivement les coûts réels.

Je citerai à titre d'exemple le cas du quartz. De matière de base, il devient silicium puis silicium purifié. Avant, c'était pour le secteur électrique. Aujourd'hui, le photovoltaïque a pris des parts de marché dans ce domaine et, depuis que les cartels ont explosé, on note une forte baisse des prix.

Vous devez inclure cette réalité dans le modèle mathématique wallon. Vous ne pouvez pas fermer les yeux sur ces avancées.

Certes, on peut citer la Carte blanche de ce matin, mais il y a eu une conférence de presse avec d'autres acteurs présents. Un texte, non signé de ma plume, a été distribué. On parle d'un taux de rentabilité équivalent à celui de 2008 sans les primes. Cela ne vous paraît-il pas une meilleure utilisation des deniers publics wallons? Toutefois, si vous disposez de marges nouvelles, faites-le moi savoir.

Je peux aussi vous citer un article paru dans le «Trends Tendances» du 28 mai 2009 dans lequel un des grands acteurs du photovoltaïque demande la fin de la subsidiation outrancière du photovoltaïque. Agoria ne dit rien d'autre, en affirmant que la situation d'entretien du secteur lui est néfaste.

Je veux aussi affirmer clairement qu'il n'y a aucune mesure rétroactive dans cette décision. Tous ceux qui respectent l'arrêté ministériel ne sont pas concernés par la date du 6 octobre.

Cette date du 6 octobre avait été prise parce qu'elle précédait la première concertation. Elle ne vaut pas, je le répète, pour ceux qui respectent l'arrêté. De plus, c'est à la demande même des professionnels du secteur que nous avons bloqué cette date pour éviter les délits d'initiés.

En ce qui concerne le retour sur investissement qui a été évoqué, il y a trois hypothèses différentes. Prenons la mesure de référence sur la pose de trente deux mètres carrés de panneaux photovoltaïques. Le calcul intègre la diminution de 17% des coûts de production. Le retour sur investissement est de moins de cinq ans. En 2008, le retour sur investissement se faisait en plus de cinq ans.

L'exemple espagnol peut s'avérer révélateur car c'est celui que nous ne voulions pas voir se produire en Région wallonne. En septembre 2008, le Ministre annonce la suppression des primes endéans les trois mois. Ce trimestre a vu une concentration de l'afflux mondial des commandes. Beaucoup de producteurs ont, en

effet, tenté de jouer au *jackpot* en Espagne. Le système a explosé et nous avons voulu intégrer cet élément dans notre réflexion.

Nous ne voulons pas une sortie brutale, mais bien négociée et maîtrisée. Nous reviendrons sur ces éléments en Commission ou quand vous le voulez.

M. Hervé Jamar (MR). – Les citoyens n'ont pas un Cabinet pour comprendre les modifications que vous avez apportées. Il y a un peu de brouhaha dans la communication. Les gens vers lesquels se tournent les citoyens ne savent pas répondre à leurs questions.

Peut-être qu'une circulaire de communication serait utile afin de clarifier la situation. Même au niveau communal, on ne sait pas très bien quoi.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Toutes les informations se trouvent sur le site de la CWAPE. Je ferai une communication en plus.

M. Hervé Jamar (MR). – Relisez attentivement la motion que j'ai déposée. Je pense qu'elle offre plus de confort sans coûter plus cher et qu'elle rencontrerait le souhait des citoyens. Comme vous l'avez signalé, nous examinerons le reste en Commission.

M. Maxime Prévot (cdH). – Les petits indépendants du secteur ne maîtrisent pas tous les éléments que vous venez d'expliquer. A l'égard des PME et des citoyens, une seule information est passée, celle de la suppression des primes. Je pense qu'il y a un gros travail à faire en matière de communication pour informer les Communes, les professionnels du secteur et les ménages.

Les gens n'ont pas compris et c'est ce qui explique leur émoi.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez éclairci les différents éléments, mais je partage la même pensée que M. Prévot sur la communication.

Monsieur le Ministre, je pense qu'il va vous falloir modifier l'arrêté ministériel. Il est plus simple de fixer une date fin octobre en évitant l'effet rétroactif, mais en menant la réflexion à son terme.

La mesure apparaît comme injuste, complexe, mais s'ouvre maintenant le gros travail à effectuer sur la communication. Les citoyens pensent que la suppression des primes est une mesure de coercition.

Par ailleurs, le secteur aussi a été pris au dépourvu, même s'il semble mieux informé qu'il ne l'affirme. Je vous laisse prendre vos responsabilités.

Comme je l'ai dit précédemment, laissez un délai au secteur, il en a besoin.

M. Michel Lebrun (cdH). – L'énergie verte coûte à chacun des citoyens plus cher que l'énergie nucléaire. Sur la facture d'électricité, chacun participe largement.

Mettre en place une politique de sensibilisation à l'énergie verte, c'était une gageure. Il est évident que le citoyen doit pouvoir avoir un retour sur investissement, sinon il ne participe pas à la logique poursuivie.

Je suis d'avis qu'une sortie en douceur telle qu'une extinction progressive aurait été préférable. Les petites entreprises vont devoir se reconvertir et je ne suis pas sûr qu'elles en auront la capacité.

Une politique de *stop and go* est extrêmement dangereuse, gardez cela en tête.

Je serai évidemment très intéressé de recevoir vos calculs, comme vous me l'avez proposé.

Enfin, il ne me semble pas avoir entendu de réponse quant aux délais de paiement des primes qui sont dues.

M. Hugues Bayet (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses explications claires et précises. Je tiens à rassurer M. Jamar : je suis évidemment derrière la majorité.

Selon moi, il y a eu quelques problèmes de communication et je regrette que la population n'ait pas été informée plus rapidement. Il y a sans doute encore quelque chose à faire de ce côté-là.

M. Edmund Stoffels (PS). – Concernant le retour sur investissement, j'apprends avec satisfaction que vous pensez encore à renforcer le système des certificats verts.

Les prix ont chuté, ce qui va accélérer le retour sur investissement. Cependant, la suppression de la prime va prolonger de deux ans le retour sur investissement.

Je pense que le Gouvernement se doit de rester cohérent. Les mesures communiquées doivent faire l'objet d'un arrêté ministériel. Je ne sais pas s'il est possible de revenir en arrière, mais je fais le vœu que la prime à l'énergie soit modulée en fonction des revenus du ménage. Il est en effet plus facile d'investir pour certains que pour d'autres.

Concernant le *stop and go*, je souhaite rappeler qu'il est de tradition. Un de vos prédécesseurs avait effectivement complètement arrêté les primes aux chaudières au bois, ainsi que les primes aux électroménagers.

DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE MOTION

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt:

- du projet de motion à la suite de l'interpellation de M. Jamar, sur «le virage à 180 degrés dans le soutien au photovoltaïque» par Mme Simonis et Consorts (Doc. 95 (2009-2010) — N° 1);
- et du projet de motion à la suite de l'interpellation de M. Jamar, sur «le virage à 180 degrés dans le soutien au photovoltaïque» par M. Jamar (Doc. 96 (2009-2010) — N° 1).

Elles seront imprimées et distribuées.

Je vous propose de voter sur celles-ci lors d'une prochaine séance.

Je déclare l'incident clos.

INTERPELLATIONS (SUITE)

INTERPELLATION DE M. BORSUS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE PLAN HABITAT PERMANENT»

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'ÉVALUATION ET L'AVENIR DU PLAN HABITAT PERMANENT»

QUESTION ORALE DE MME MEERHAEGHE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA FERMETURE ANNONCÉE DU CAMPING DE BINCHE PLAGE ET LES CONSÉQUENCES DE CELLE-CI POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS»

M. Willy Borsus (MR). – Cette problématique est importante puisqu'elle concerne plus de 10.000 personnes en Région wallonne, notamment des Namurois et des Namuroises. L'habitat permanent dans les zones de loisir revêt diverses formes dont celle du camping.

Pour l'essentiel, cette réalité est indicatrice d'une forme de détresse sociale car, pour la plupart, des difficultés concernant le logement, l'accès à certains services de base tels que l'eau, apparaissent. Les conditions de vie sont également très difficiles du point de vue social.

Ce sont également des zones où, parfois, des phénomènes de violence se rencontrent. Bref, ces zones constituent, dans certain cas, un résumé des difficultés sociétales que nous pouvons rencontrer dans notre Région.

Sous la législature précédente, le Gouvernement wallon a développé le Plan Habitat Permanent, emboîtant le pas à la Province de Namur. Des conventions ont été nouées et des antennes Habitat Permanent développées.

Nous n'ignorons pas que ces plans habitat permanent ont permis la mise en place de programmes de requalification et de dispositifs d'aide à l'installation tels que les primes à l'acquisition.

Malheureusement, l'aménagement du territoire a été le mauvais élève de la classe sous la législature antérieure, car peu de choses se sont faites dans ce domaine. Force est de constater que ce qui a été fait l'a été au niveau local, le plus souvent contre l'avis de l'administration.

Autre parent pauvre : on a accordé des moyens trop modestes au regard des travaux à entreprendre. Le bilan est donc celui-ci : presque rien au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et des moyens dérisoires pour le reste.

Avec M. Dupriez, je souhaite aujourd'hui vous offrir l'opportunité de nous informer de votre vision. Avez-vous une vue stratégique et conceptuelle? Quelle est votre ligne de conduite? De quels moyens disposez-vous? Qu'avez-vous pu mobiliser comme moyens pour soutenir l'Habitat Permanent dans le cadre des discussions budgétaires?

Je voudrais vous demander si vous soutenez certaines approches d'aide complémentaire en matière de plans communaux du logement. Au moment de l'adoption des plans communaux du logement, je suis d'avis qu'il faut mettre en place une discrimination positive.

Je pense qu'il faut mener une action sociale résolue en matière d'alphabétisation, d'insertion sociale et qu'il importe de créer des liens entre ces quartiers et les quartiers traditionnels. Vous devez avoir une démarche proactive, avoir un regard et faire des choix.

Allez-vous nous rassurer par rapport à vos objectifs et par rapport aux moyens dont vous disposez pour les atteindre?

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – Je m'inscris en droite ligne de l'interpellation de mon Collègue Willy Borsus. Il s'y connaît en la matière car sa commune est une Commune où les choses ont le plus progressé en matière d'habitat permanent.

L'Habitat Permanent concerne 10.000 personnes en Wallonie. Dans certaines communes, comme Philippeville, cela touche 10% des habitants. Ces personnes sont souvent dans des situations très précaires et rencontrent de nombreux problèmes sociaux, des difficultés d'insertion, des difficultés d'accéder à l'eau, à l'électricité et aux transports publics.

Sous la législature 1999-2004, un Plan Habitat Permanent a été mis en place. À côté de ce Plan, il faut une démarche d'accompagnement social, un renforcement de l'éducation permanente, un travail d'alphabétisation. Il y a également des enjeux d'aménagement du territoire car certaines personnes souhaitent continuer à habiter dans ces domaines.

Le Gouvernement wallon précédent a mis en quelque sorte au frigo ce Plan Habitat Permanent. Aujourd'hui, la Déclaration de politique régionale mentionne que le Gouvernement prolongera les conventions actuelles de ce Plan et incitera les communes à être plus volontaristes dans la lutte contre l'habitat précaire non choisi.

Quelle est votre évaluation du Plan HP? Selon mes informations, une évaluation a été réalisée en fin de législature précédente par la Direction de la Cohésion sociale. En disposez-vous? Quelles actions allez-vous mener pour prolonger le Plan HP? Vu l'extrême complexité de la situation dans différents aspects sociaux, énergétiques, de logement, d'aménagement du territoire, avez-vous contacté les autres Ministres concernés par ce dossier dans l'optique d'élaborer une nouvelle stratégie en la matière?

J'accorde une très grande importance à ce dossier, compte tenu des attentes des personnes concernées et du fait que cette problématique est très présente en Province de Namur.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Ecolo). – Mes Collègues ont évoqué la problématique de manière globale. J'évoquerai un cas précis.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation difficile que vivent une quarantaine de personnes qui habitent de manière permanente dans le camping de «Binche plage»: ces derniers pourraient se voir expulser de leur lieu de vie le 3 novembre 2009, date à laquelle un jugement interviendra par rapport à l'avenir du camping.

Un bref historique du dossier s'impose, Madame la Ministre, afin de mieux comprendre la tension qui pèse depuis plusieurs années sur ces résidents.

Le 7 janvier 2002, un courrier de l'Inspecteur général au Ministère de la Région wallonne invitait le Collège communal de Binche à procéder au retrait immédiat du permis de camping-caravaning à l'ASBL «Les Amis de Binche-Plage». Cette décision de retrait était prise vu le non respect des conditions d'exploitation d'un terrain de camping-caravaning.

L'injonction de la tutelle fut suivie par le Collège communal de la Ville qui retira le permis de camping-caravaning concerné.

Début janvier 2006, un procès-verbal d'infraction au CWATUP (article 84, §§ 1er et 13 b) fut dressé par la Police locale avec les préventions suivantes:

- absence de permis d'urbanisme pour la construction et l'utilisation d'un terrain pour le placement d'installations fixes: caravanes et annexes;
- maintien des installations fixes sans permis;
- utilisation sans permis du terrain pour installations mobiles, roulottes, sans permis de camping-caravaning.

C'est ce procès-verbal qui a suscité une ouverture de dossier au niveau du Parquet de Charleroi.

Le 22 novembre 2007, un projet de convention est mis sur pied concernant un plan d'action pluriannuel relatif à l'Habitat Permanent sur le site de Binche-Plage, liant la Région wallonne et la Ville de Binche jusqu'au 31/12/09. La Commune se voit dotée de 10 points APE octroyés par le Ministre de l'Emploi, et d'une subvention de personnel et de fonctionnement de 8 000 euros octroyée par le Ministre de l'Action sociale afin de prendre en main le problème.

Début 2008, un plan de relogement mené par la Commune est mis sur pied et permet en collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale et la société de logements sociaux locale, de trouver un logement à six personnes qui résidaient au camping.

La situation n'évoluant pas, le camping accueillant toujours une quarantaine de résidents permanents, le Collège communal de Binche a décidé d'ester en justice dans le dossier. Le prononcé du jugement devrait intervenir le 3 novembre prochain.

Sur le terrain, Madame la Ministre, la situation suscite pas mal de difficultés au quotidien. Ainsi, la loi Tobback oblige l'administration communale à acter et à inscrire les personnes demandeuses dans le registre de l'État civil. En 2008, pourtant, des personnes ont cependant été radiées du registre communal. L'administration aurait envoyé plusieurs courriers restés sans réponses, contacté les familles de ces personnes, fait une enquête de voisinage et tiré la conclusion que près de la moitié des domiciliations étaient fictives.

S'il semble logique que les autorités locales aient souhaité ne pas couvrir des irrégularités, il n'empêche que les dommages collatéraux, singulièrement au niveau social, sont réels. Sans adresse, certains résidents sont tout bonnement privés de leurs droits, notamment au niveau de l'aide sociale.

Madame la Ministre peut-elle me préciser si des mesures ont été entreprises à ce niveau et quelles en sont les résultats concrets pour les personnes qui avaient bel et bien leur domicile dans le camping?

Un autre élément pose problème: plusieurs habitants de Binche plage ne souhaitent pas quitter les lieux ou entamer des démarches visant à régulariser leur situation.

Madame la Ministre peut-elle me dire si une solution intermédiaire paraît envisageable afin que ces personnes puissent continuer à vivre sur les lieux moyennant le respect des dispositions légales?

Des expériences-pilotes de reclassement en habitat alternatif ont été menées parfois avec succès.

Des pistes similaires pourraient-elles être envisagées ?

Dans d'autres endroits, la procédure de relogement des familles a demandé du temps - parfois plusieurs années - et de la concertation.

Compte tenu de l'urgence liée au prononcé du jugement qui interviendra le 3 novembre prochain et sachant que la convention lie la Région à la Commune de Binche dans un plan d'action pluriannuel relatif à l'Habitat Permanent sur le site de Binche-Plage, pourriez-vous me dire comment vous envisagez de traiter l'urgence sociale liée à ce dossier ?

Mme la Présidente. – M. Yzerbyt a demandé à se joindre à l'interpellation de M. Borsus.

M. Damien Yzerbyt (cdH). – Je viens d'une région où il n'y a pas d'Habitat Permanent. C'est la situation de Binche qui m'a fait intervenir auprès de mon Groupe. L'urgence de celle-ci m'avait interpellé.

Je ne vais pas refaire l'historique de la situation de Binche, Mme Meerhaeghe vient de le faire. Il y a une *dead line* qui arrive le 3 novembre. Je retiens que certaines personnes décident de se loger dans ce type d'habitat et d'autres non. Il faut trouver une solution aux problèmes qu'elles rencontrent.

Se pose également la question de la radiation d'office. De telles mesures doivent être prises avec beaucoup de circonspection et de rigueur. Elles ont des conséquences très importantes pour les personnes qui sont visées.

Je remercie Monsieur Borsus et l'orateur suivant qui ont évoqué plus globalement le Plan Habitat Permanent.

Binche n'est pas la seule Ville wallonne à être confrontée à la problématique de l'Habitat Permanent.

Entre 1993 et 1998, le nombre de résidents permanents a augmenté de 50%. Quel est, depuis lors, l'évolution de la situation sur notre territoire ? Disposez-vous, Madame la Ministre, de chiffres actualisés ?

On ne peut nier que si, pour d'autres personnes, il s'agit d'un choix de vie, pour d'autres, le problème est plus délicat car elles ne peuvent vivre ailleurs.

Dans la DPR, le Gouvernement déclare qu'il prolongera les conventions actuelles du Plan HP et qu'il incitera les Communes à être plus volontaristes dans la lutte contre l'habitat précaire non choisi.

Depuis votre entrée en fonction, avez-vous eu des contacts avec des personnes concernées ou avec les autorités binchoises ?

Le Plan Habitat a-t-il été évalué au niveau de l'impact de ses mesures sur la population concernée ? Faut-il réorienter le Plan ? Quels sont les moyens concrets qui lui seront prochainement alloués ?

M. Jean-Claude Maene (PS). – Le Plan HP vise à prendre à bras le corps la problématique des 10.000 personnes qui vivent dans la précarité dans les équipements touristiques en Wallonie. Le Gouvernement s'est engagé à le prolonger et à inciter les Communes à être plus volontaristes en la matière.

Pouvez-vous nous dire, Mme la Ministre, quels sont les moyens d'action et financiers qui sont dégagés pour permettre ce prolongement et pour faciliter l'action des communes ?

Le Plan HP prévoit différentes mesures, comme les primes d'installation, de déménagement et d'aides pour le paiement de la garantie locative. Pouvez-vous nous informer du montant des primes allouées ?

Par ailleurs, ces résidents se concentrent essentiellement dans une série de villages pour lesquels un risque de paupérisation est à craindre.

Avez-vous une idée du nombre de personnes concernées ? Bénéficient-elles de logements sociaux quand elles le demandent ?

S'il faut trouver une base juridique adéquate pour ces problèmes, nous devons tenir compte de la situation sociale de ces personnes.

Vous avez, dès lors, non seulement un rôle de coordination, mais aussi un devoir de vigilance quant à la façon dont on abordera ce dossier.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En mai dernier, le Gouvernement wallon a pris acte du deuxième rapport d'évaluation du plan d'action pluriannuel relatif à l'Habitat Permanent dans les équipements touristiques en Wallonie.

Désormais chargée de la coordination de ce plan, je réunis, le 22 octobre prochain, le comité d'accompagnement interdépartemental du plan HP. Lors de cette réunion, les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation seront présentées afin de formuler des propositions concrètes de mise en œuvre lors d'un prochain Gouvernement, et impulser la dynamique souhaitée.

Il est donc, à ce jour, prématuré d'avancer des chiffres précis pour l'avenir.

Dans ce contexte, il est clair que tous mes Collègues du Gouvernement sont concernés et seront représentés à cette première réunion afin d'examiner ensemble cet important rapport dont le bilan intermédiaire est plus que positif, même si de nouveaux investissements devront encore être consentis.

Il importera que chaque Ministre formule des propositions et conforte, sur le plan budgétaire, les moyens antérieurs pour la poursuite d'un plan qui, depuis les premières décisions du Gouvernement du 13 décembre 2002, a prouvé toute son utilité et son efficacité.

Il a ainsi permis progressivement, sur base volontaire, grâce à des mesures spécifiques et concertées, de rétablir la légalité dans des zones où le droit a été complètement bafoué.

Il a aussi permis à plusieurs centaines de familles d'accéder aux droits fondamentaux.

Quant à vos multiples questions relatives aux aides et actions engrangées, je vous informe que 35 Communes ont adhéré au Plan, sur les 89 potentiellement concernées. Ce chiffre représente un taux de couverture de 87% de la population visée.

On comptait au 31 décembre 2008 :

- 841 ménages relogés ;
- 443 allocations d'installation ;
- 340 aides au déménagement ;
- 332 aides de loyer attribuées ;
- 50 primes octroyées aux Communes pour la démolition, l'évacuation et la mise en décharge des caravanes et abris depuis 2005 ;
- sans compter les subventions d'acquisition de parcelles à travers deux appels à projets en 2006, les aides exceptionnelles en travaux subsidiés, en matière d'emploi, de formation, le financement des antennes sociales.

Globalement, le Gouvernement wallon n'a, dans ce cadre, cessé d'augmenter ses interventions, passant de 1,2 million d'euros en 2003 à plus de 2,5 millions d'euros en 2009, 10% de ce montant étant en effet réservés aux travaux subsidiés.

Ce n'est probablement pas suffisant par rapport à l'ampleur de la tâche à réaliser, encore faut-il que ces budgets mis à disposition soient consommés.

Ainsi, je m'étonne que vous jugiez ces budgets trop restreints alors que plusieurs aides allouées à votre Commune de Somme-Leuze sont loin d'avoir été pleinement utilisées. Je note ainsi, à titre d'exemple :

- une subvention à la démolition de caravanes en 2006 de 16.000 euros non consommée ;
- une autre subvention identique en 2007 de 10.000 euros consommée à 80% ;
- deux subventions en 2006 relatives à l'acquisition de parcelles de 40.000 et 100.400 euros dont seuls 9.120 euros ont été justifiés.

Vous le rappelez, la Province de Namur y va également de sa contribution en s'appuyant sur le fonds HAPET. Probablement, parce qu'elle est concernée par la moitié des résidents permanents.

Compte tenu de cette évaluation, j'inviterai mes Collègues responsables du Logement et de l'Aménagement du territoire à être attentifs à cette question à travers la coordination de ce plan, en donnant l'impulsion nécessaire, à être plus volontaristes tout au long de la législature.

Pour répondre à Mme la Députée Meerhaeghe, la situation du terrain de camping de Binche est caractérisée par des irrégularités et des infractions aux législations en vigueur. Elles concernent l'Urbanisme, l'Aménagement du territoire, l'hébergement touristique, assorties, selon certains échos, d'une série d'abus du chef de l'exploitant.

On ne peut qu'encourager les autorités de la Ville de Binche à y faire rétablir le droit.

C'est dans cet esprit qu'elles ont sollicité et obtenu leur adhésion au plan HP, fin 2007, pour pouvoir bénéficier des aides offertes par différents départements de la Région wallonne.

Ces aides concernent la commune, mais également ses éventuels partenaires et, surtout, les résidents permanents dans leurs démarches de réinsertion. Ainsi, la Ville de Binche a une convention de partenariat la liant à la Région wallonne jusqu'en 2012.

La Ville dispose également d'une antenne sociale spécifique, d'une travailleuse sociale à temps plein subventionnée, destinée à aider et à accompagner les résidents dans leurs différentes démarches de réinsertion. Cette antenne a permis de reloger quatorze personnes qui ont bénéficié d'une allocation d'installation et douze autres seraient en attente d'une solution similaire.

La Ville intensifie ses efforts. Elle vient ainsi de lancer une procédure de recensement des logements inoccupés, accompagnée d'une action de sensibilisation auprès des propriétaires et visant la mise en gestion de leur bien par l'agence immobilière. De plus, le Fonds du Logement négocie le rachat d'un immeuble pour le relogement des résidents.

L'antenne sociale travaille également à permettre de trouver une solution pour les résidents avec les services du CPAS de la Ville, en s'appuyant sur les notions «d'adresse de référence» et de «domicile de secours».

Suite à une action en justice, un jugement est attendu pour le 3 novembre relativement aux différentes infractions évoquées. A l'heure qu'il est, personne ne peut préjuger de l'issue de cette action.

Nous devons laisser oeuvrer la justice en toute sérénité, mais le jugement rendu, il appartiendra aux autorités de prendre, en concertation, les dispositions qui s'imposent, notamment, avec l'aide de la Région à travers le plan HP.

Dans l'attente du jugement, les autorités de la Ville imaginent des pistes conciliant respect du droit et action sociale.

Responsable de la coordination de ce plan, j'entends lui donner l'impulsion nécessaire pour venir en aide aux personnes et situations toujours en attente.

M. Willy Borsus (MR). – Premièrement, je remercie Mme la Ministre pour les éléments chiffrés de sa réponse.

Deuxièmement, j'ai failli me lever et sortir de l'enceinte lorsque Mme la Ministre, alors que nous parlons d'une situation transversale, a repris des données chiffrées d'une seule Commune. Cette attitude demande un minimum de correction et Mme la Ministre, nouvellement en charge, devrait éviter de s'avancer avec cette audace sur un dossier qu'elle ne connaît pas aussi bien que moi.

Je l'invite à reprendre le texte de mon interpellation en ce qui concerne les travaux subsidiés. Deux cent cinquante mille euros ne sont pas toujours suffisants dans le cas où de nombreux travaux doivent être effectués: électricité, eau, chauffage, raccordement aux égouts...

En ce qui concerne l'Aménagement du territoire, comment abordez-vous la matière? Vous soutenez la requalification, mais dans quelles conditions?

Vous aurez de nouvelles chances de vous réexprimer sur le sujet car c'est la voix des plus démunis qui s'est exprimée à travers les différents parlementaires.

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – J'avoue avoir été aussi surpris par les propos de Mme la Ministre.

La démarche de réinsertion des habitants de campings est souvent sentie par ces derniers comme une expulsion, avec les risques que l'intégration sociale globale soit pire maintenant qu'auparavant. Certes, toutes les situations ne sont pas comme cela, mais certaines le sont.

Il serait intéressant d'étudier les différents moyens disponibles, en concertation avec d'autres organismes.

Il y a grand besoin également de clarifier la situation légale. Si certains terrains doivent fermer, d'autres devraient être requalifiés. Il s'agit donc d'examiner les différentes zones, en évitant le risque de renforcement de clivages sociaux.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Ecolo). – Il faut bien préciser ici que nous parlons de personnes et non seulement de résidences. Parfois, la caravane est le seul bien que possèdent ces personnes.

Affirmer que l'on attend le jugement est déjà une prise de retard sur ce qui peut être fait dès maintenant via la Ville et l'assistante sociale, d'autant plus que certains affirment que les contacts ne sont pas bons.

J'insiste sur le fait que certaines personnes ne veulent pas quitter les lieux car des liens forts de solidarité et d'entraide se sont forgés entre les résidents et ceux-ci ne souhaitent pas être dispersés ou placés dans des logements sociaux.

Enfin, en ce qui concerne les radiations, je vous demande d'insister auprès de la Ville de Binche pour qu'elle fasse preuve de plus de souplesse. Il est, en effet, parfois difficile pour des personnes en situation de détresse d'effectuer ces démarches. C'est au-dessus de leurs forces.

M. Damien Yzerbyt (cdH). – Je suis heureux d'avoir entendu les différents interlocuteurs, ainsi que Mme la Ministre. Je constate qu'elle se trouve face à un grand défi. Il y va, en effet, de la transversalité du Gouvernement.

Je suis également heureux que ce débat arrive en début de législature car il est important et concerne notamment les droits sociaux et culturels visés par la Constitution.

Ce n'est pas seulement une question d'habitat et de logement, le débat est plus global.

Je vous remercie encore pour le débat d'aujourd'hui.

M. Jean-Claude Maene (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour la qualité de ses réponses et leur précision.

Si c'est l'éradication qui est visée, on aura fait le quart du chemin. J'entends bien cependant que ce n'est pas la seule solution, qu'on peut parler de requalification de certains domaines où des travaux pourraient être entrepris.

Certaines Communes connaissent des difficultés, je pense notamment à une certaine Commune de la Province de Namur où la précarité est fortement présente et où certaines personnes refusent d'être relogées.

À côté de ces problèmes purement qualitatifs de l'habitat, n'y aurait-il pas lieu d'investir dans des maisons de quartier? Cette possibilité pourrait constituer une réponse à cette problématique.

Je plaide pour ce qui a été dit au niveau de l'Aménagement du territoire et je vais bien entendu dans le sens de votre approche particulièrement humaine.

Mme la Présidente. – L'incident est clos. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- La séance est levée à 20 heures 03 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Hugues Bayet, PS
Mme Chantal Bertouille, MR
M. Marc Bolland, PS
M. Willy Borsus, MR
M. André Bouchat, cdH
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Véronique Cornet, Présidente
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Patrick Dupriez, Ecolo
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Philippe Henry, Ministre
M. Hervé Jamar, MR
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Serdar Kilic, PS
M. Michel Lebrun, cdH
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Jean-Claude Maene, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo
M. Gilles Mouyard, MR
M. Jean-Marc Nollet, Ministre
Mme Sophie Pécriaux, Présidente
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Annick Saudoyer, PS
M. Daniel Senesael, PS
Mme Isabelle Simonis, PS
M. Edmund Stoffels, PS
M. Pierre Tachenion, PS
Mme Eliane Tillieux, Ministre
M. Damien Yzerbyt, cdH

INDEX DES MATIÈRES

- Accessibilité des bâtiments publics
- Aéroport de Charleroi
- Agences immobilières sociales
- Agriculture
- aides à la diversification
- aide *de minimis*
- APAQ-W
- Armes à sous-munitions
- Armes classiques
- Cabinet du Roi
- Centrales nucléaires
- Centres d'hébergement
- Cohabitation légale
- Contournement de Beauraing
- Coupe du monde de football en 2018
- Cour constitutionnelle
- CWATUPe
- Droits de succession
- G20 laitier
- Gare des Guillemins à Liège
- Hélicoptère médicalisé d'intervention rapide
- Homes
- Institut national des radioéléments à Fleurus
- Intermodalité
- La Chambre
- Lait
- Le Sénat
- Libéralisation des services postaux
- Lutte climatique des pays en voie de développement
- Motion pure et simple
- Nucléaire
- Office des produits wallons
- Pacte culturel
- Personnes à mobilité réduite
- Personnes souffrant d'un handicap mental
- Photovoltaïque
- Plan Habitat Permanent
- Politique énergétique régionale
- Règlement d'ordre intérieur

- Résidents permanents
- Restes explosifs de guerre
- Routes luxembourgeoises
- Spin off
- Traite et trafic des êtres humains
- Transports en commun de Mons

ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APE	Aide pour l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CPAS	Centre public d'Action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'Énergie
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DPR	Déclaration de Politique régionale
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
GSM	Système global pour Communications mobiles
HP	habitat-permanent
IRE	Institut national des Radio-éléments
OIP	Organisme d'Intérêt public
OPW	Office des Produits wallons
PAR	Programme d'Action et de Recherche
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
TEC	Société de Transport en commun